



Grand Paris Sud à l'horizon 2030 Cœurs urbains Rive Gauche Projet partenarial d'aménagement

Conforter l'attractivité métropolitaine

SOMMAIRE

Table des matières

Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Porte Sud du Grand Paris	3
A. L'objet et les parties au contrat	6
A.1. Objectifs poursuivis par le contrat	6
A.2. Dénomination et localisation du projet	7
A.3. Signataires et partenaires du contrat	8
B. Le projet	9
B.1. Insertion du projet dans son contexte : les documents cadres	9
B.2. Périmètre du projet	13
B.3. Ambition générale et principaux objectifs : Conforter l'attractivité existante et à venir des Cœurs Urbains de Grand Paris Sud	14
B.3.1. Mobilités et transports à Grand Paris Sud, élément indispensable à l'attractivité des Cœurs Urbains	14
B.3.2. Conforter l'attractivité métropolitaine du centre urbain d'Evry-Courcouronnes	15
B.3.3. Conforter l'attractivité du Cœur de ville de Corbeil-Essonnes	18
B.3.4. Grand Paris Sud : un territoire dédié aux nouvelles ambitions nationales et européennes en matière de santé publique : Développer et transformer le Génopole	20
Le 1 ^{er} Bio-cluster français porté par le Génopole : Grand Paris Sud est le berceau historique du séquençage des génomes	20
B.3.5. Un rayonnement national pour le projet territorial Grand Paris Sport	24
B.4. Modalités opérationnelles et financières : une feuille de route ambitieuse.	27
B.4.1. Actions transversales à l'échelle du périmètre global du PPA	27
B.4.2. Projet Attractivité Centre Urbain Evry-Courcouronnes	31
B.4.3. Site de projet Cœur de ville de Corbeil-Essonnes	36
B.4.4. Site de projet Campus Génopole	38
B.4.5. Site Campus Grand Paris Sport : Hippodrome, Lu, Bobin	42
Sur le projet de pôle de destination Sport, Santé, bien-être d'envergure métropolitaine situé sur le site de l'ancien Hippodrome, des anciennes usines Lu, du stade Bobin, et du Bois de l'Epine.	42
B.4.6. Synthèse des calendriers et des financements	46
C. La mise en œuvre du contrat	47
C.1. Les engagements des parties	47
C.2. Communication autour du projet	48
C.3. Durée et actualisation du contrat	49
D. Signatures	50

Préambule

Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Porte Sud du Grand Paris

Une agglomération dynamique au sud de la métropole

L'agglomération de Grand Paris Sud - Seine-Essonne-Sénart, 23 communes et plus de 350 000 habitants, située à l'interface de Paris et du Sud-Est francilien, joue un rôle essentiel dans le développement de l'économie, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur de l'Ile-de-France.

Territoire dynamique avec un taux de croissance annuel de population sur les cinq dernières années de près de 1,5%, soit 3 fois supérieur à celui de l'Ile-de-France, Grand Paris Sud accueille 140 000 emplois, 22 000 entreprises, 14 établissements d'enseignement supérieur et 20 000 étudiants.

Conjuguant facilités d'accès, concentration d'activités, et aménités paysagères

De par son positionnement à 30 km de Paris, sa proximité immédiate à la gare TGV de Massy, des pôles d'Orly et de Rungis comme de celui de Paris-Saclay, Grand Paris Sud, acteur de poids de la région Ile-de-France et du Grand Paris, est un pôle majeur du développement métropolitain. Il constitue sans conteste une force contributive apportant ses atouts et ses nombreuses potentialités au sein de l'espace francilien : son cadre de vie mi-urbain / mi-nature avec sa richesse naturelle (forêts et la Seine), son dynamisme économique, son effervescence étudiante et universitaire, son foisonnement culturel, sa jeunesse, son développement et particulièrement ses pôles d'excellence de niveau mondial dans les domaines de la thérapie génique et de l'aéronautique, et son pôle numérique.

C'est également une pièce majeure du système résidentiel métropolitain. Partir de Paris ou de la petite couronne pour venir s'installer à Grand Paris Sud : tel est le parcours résidentiel classique du desserrement urbain. La livraison de plus de 2 400 logements par an sur le territoire participe à l'effort de construction francilien.

Un rôle clé, et reconnu : du CIN de la Porte Sud du Grand Paris au Contrat Régional de Transition Ecologique et Sociale

« Il ne peut y avoir de Grand Paris sans une grande couronne forte et dynamique. »

En reconnaissance du rôle majeur que joue ce territoire au sein du territoire francilien et de la nécessité de construire pour faire exister le Grand Paris, le 1^{er} Contrat d'Intérêt National (CIN) de la Porte Sud du Grand Paris a été signé en juin 2016 entre l'État et les collectivités locales, constituant ainsi la vision politique et stratégique partagée de l'avenir et ayant vocation à favoriser les synergies, être un catalyseur de projets d'envergure, un accélérateur de développement métropolitain pour le territoire.

Le CIN a mis l'accent sur des secteurs de projets qui se retrouvent dans ce PPA, dont celui de l'ensemble Arc Sud, Hippodrome, Canal-Europe, ainsi que le centre urbain d'Évry-Courcouronnes ou encore celui de Corbeil-Essonnes. La stratégie du CIN était de prendre appui sur les atouts du territoire, constitués par la présence d'équipements structurants (dont l'Université d'Évry Val d'Essonne, le pôle génomique), les disponibilités foncières (dont celle de l'hippodrome), et la richesse des aménités paysagères. Ses objectifs prioritaires portaient sur l'amélioration de l'offre de transports, le développement économique, le logement et le cadre de vie.

L'opération d'intérêt national de la Porte Sud du Grand Paris créée en avril 2017 s'étend sur le périmètre de cinq communes (Bondoufle, Corbeil-Essonnes, Évry-Courcouronnes, Fleury-Mérogis et Ris-Orangis), qui constituent le cœur urbain dense du grand territoire de la Porte Sud du Grand Paris. Pour répondre aux multiples enjeux, l'État s'est engagé aux côtés des acteurs locaux dans le cadre d'une OIN partenariale de nouvelle génération. L'État, via son aménageur public privilégié sur le territoire de l'OIN, Grand Paris Aménagement (GPA), et Grand Paris Sud se sont investis dans le cadre d'une coopération en créant, en décembre 2017, la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) Grand Paris Sud Aménagement

L'enjeu de l'amélioration du cadre de vie trouve sa déclinaison actuelle à travers de plusieurs démarches accompagnées par l'État, dont celles de revitalisation de territoire, à commencer par les dispositifs Action Cœur de ville d'Évry-Courcouronnes et de Corbeil-Essonnes renforcés par la convention ORT. Grand Paris Sud travaille notamment à la question du retour d'attractivité de sa polarité principale, Évry-Courcouronnes, en tant qu'ex-ville nouvelle, objet d'un projet de renouvellement urbain ambitieux.

Aujourd'hui l'agglomération s'engage dans un **Contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES)**. Il est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire dont la transition écologique et la cohésion sociale sont les colonnes vertébrales, tout en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.

De nombreux atouts à valoriser et soutenir

Transformer ses atouts en excellence est l'objet de nombreuses actions volontaristes engagées par le territoire depuis sa création, actions qui s'inscrivent toutes dans une perspective de ville intelligente et durable de demain de dimension métropolitaine :

- **Une excellence académique et technologique en matière de santé-génomique de dimension mondiale.** Cette excellence est d'abord portée par le Génopole, premier bio-cluster français, en lien avec les acteurs de la R&D, l'AFM-Téléthon, le Centre Hospitalier Sud Francilien, mais également avec les partenaires économiques, de la start-up aux premières entreprises de production (Yposkési, Genosafe, GlobalBioénergies, Ynsect...) de produits ou de services à très forte valeur ajoutée dans les domaines de la santé comme des bio-ressources.

Face à la compétition mondiale, l'écosystème génopolitain s'apprête à passer d'un modèle axé essentiellement sur la recherche à un modèle plus complet incluant la recherche, le développement, et de plus en plus dans les années à venir, la production industrielle à grande échelle. Les attentes en matière de reconnaissance et de visibilité nationale, européenne et internationale sont donc fortes.

D'autant plus que la crise sanitaire due au Covid 19 annonce une nouvelle époque où la France et l'Europe devront recouvrer leur souveraineté dans les domaines stratégiques indispensables à la sécurité des populations dont, au premier rang desquels, la sécurité sanitaire. Le territoire de Grand Paris Sud, est destiné à prendre toute sa place dans cette nouvelle ambition nationale pour réindustrialiser, relocaliser et sécuriser les approvisionnements stratégiques dans le domaine de la santé.

- **Une excellence universitaire**

L'excellence universitaire ne se limite pas au seul domaine de la génomique. L'Université délivre des formations dans la plupart des domaines hors santé. Elle est pleinement intégrée à l'Université Paris-Saclay. Elle a pour objet, sur le territoire sud-ouest francilien, de construire une université de recherche intensive de rang mondial (15 % de la recherche en France) et de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre. La grande majorité des diplômes de masters et tous les doctorats sont aujourd'hui des diplômes estampillés « Université Paris-Saclay ».

- **Une excellence aéronautique de dimension internationale,**

Considéré, comme 1^{er} pôle industriel aéronautique en Ile-de-France autour du secteur de Paris-Villaroche, secteur qui fera l'objet d'un autre PPA sur la partie Seine-et-Marnaise de GPS, l'agglomération de Grand Paris Sud a de nombreux atouts lui permettant de prendre pleinement part à cette dynamique : 11 500 emplois, 2 sites majeurs dont le pôle d'activités d'Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes, une offre de formation adossée à des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des centres de formation reconnus et avec la présence des principaux grands groupes du secteur que sont SAFRAN et Arianespace.

- **La Seine, un axe métropolitain majeur**

Réservoir et corridor écologique, la Seine est un maillon structurant de la trame verte et bleue régionale et inscrit pleinement Grand Paris Sud dans la transition écologique métropolitaine.

Le fleuve connectant ce territoire à la métropole et à son hinterland, l'ambition de Grand Paris Sud est de redonner toute sa place aux berges de la Seine, véritable colonne vertébrale de son territoire, pour y accueillir habitat, équipements culturels et de loisirs, infrastructures de transport, activités économiques, logistiques (via la capacité de report modal vers le fret fluvial que permettent ses ports) et touristiques (route cyclable européenne « Scandibérique »), le tout dans un cadre de vie à haute valeur paysagère et environnementale.

L'agglomération va ainsi créer un Parc Naturel Urbain permettant de tirer profit de tous ces atouts. Le Cœur de Ville de Corbeil-Essonnes et son front de Seine historique s'y inscrit naturellement.

Les bords de Seine sont aussi identifiés comme un des pôles majeurs du Projet Grand Paris Sport, dédié aux pratiques sportives autonomes et de loisirs, véritable colonne vertébrale du projet de territoire sportif, notamment avec le projet de baignade en Seine.

- **Un nouveau modèle de développement,** celui de la transition écologique et sociale permettant de répondre aux défis tant économiques, sociaux, environnementaux : le développement d'une Ecopolis, visant à promouvoir une ville durable et exemplaire, avec du logement de qualité, neuf ou requalifié, pérenne pour les générations à venir.

- **Le projet Grand Paris Sport** est à la fois un projet d'aménagement de territoire qui porte l'enjeu majeur de la transition écologique et social, et un projet sportif, qui s'inscrit dans la volonté affirmée d'une politique sportive ambitieuse et innovante, visant le développement du sport, de la santé et du bien-être.

Ce projet doit être un moteur pour le développement du territoire et l'inclusion de tous ses habitants, la création d'un lieu unique de concentration d'équipements, de sportifs et de pratiques diversifiées. Il comprend à la fois le pôle Campus sport de haut niveau autour du hub sportif départemental (stade Bobin), le devenir du secteur élargi de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle, le cœur de ville d'Evry-Courcouronnes avec ses équipements sportifs, le développement d'équipements privés dans le domaine des loisirs sportifs autour du Carré Sénart et le tout, articulé le long de la « colonne vertébrale » du territoire qu'est la Seine.

Plus précisément, le projet d'envergure métropolitaine affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle, des anciennes usines Lu, du stade Bobin et du secteur Orangis-Bois de l'Epine doit viser le développement d'un espace consacré au sport, à la santé, au bien-être et aux loisirs, autour d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorable à l'innovation et à la création de valeur ajoutée.

Une agglomération polycentrique

Afin de conforter ses atouts et de renforcer son attractivité, l'ambition de Grand Paris Sud est de faire valoir ses cœurs urbains que sont, Evry-Courcouronnes, ville préfecture de l'Essonne qui concentre les services administratifs, commerciaux, culturels et sportifs et Corbeil-Essonnes, ville patrimoniale et historique, comme pôles forts et indispensables d'une agglomération polycentrique. Les autres polarités, au premier rang desquelles le Carré Sénart, font équilibre avec ces cœurs d'agglomération, se nourrissent les unes les autres et confèrent, par leur agrégation, une véritable dimension métropolitaine au territoire.

Il s'agit ainsi de construire et surtout d'affirmer simultanément l'émergence d'Évry-Courcouronnes comme un pôle urbain de première importance en Île-de-France, en synergie avec la polarité de Corbeil-Essonnes, et l'organisation multipolaire de Grand Paris Sud sur la base des qualités intrinsèques et des complémentarités de chacune de ses diverses polarités.

A. L'objet et les parties au contrat

A.1. Objectifs poursuivis par le contrat

Les objectifs stratégiques du contrat répondent aux ambitions identifiés dans le préambule.

La conclusion d'un contrat de projet partenarial d'aménagement entre les parties prenantes vise à être :

- Un **outil de visibilité politique** qui permet de positionner au plus haut niveau, métropolitain, national voire international, les enjeux d'attractivité du territoire.
- Un **outil de gouvernance** globale qui structure la dynamique partenariale, regroupe les acteurs autour d'une démarche commune, et mobilise les acteurs privés. Il s'agit notamment d'assurer la coordination de l'ensemble des parties prenantes des différents projets qui concourent à l'attractivité de la polarité qu'ils soient publics ou privés ;
- Un **outil de cohérence** qui vise à coordonner, avoir des synergies, donner une lisibilité aux différents secteurs de projets de ce territoire, ainsi qu'aux différents dispositifs dont ils font l'objet (Action Cœur de Ville, ORT, NPNRU...) en cohérence avec le CRTE et dans le cadre du CPER 2021-2027 et autres contractualisations.
- Un **outil opérationnel** permettant de contractualiser des actions stratégiques fortes, notamment pour accélérer la concrétisation et la réalisation des opérations d'aménagement, ayant un effet levier sur l'attractivité du territoire, et des engagements de la part des partenaires.

Le PPA est avant tout un outil d'aménagement, qui ne se substitue pas à l'ensemble des dispositifs et engagements existants, mais vise à faire levier sur les éventuels points de blocage, à être facilitateur pour l'avancement opérationnel des projets.

A.3. Signataires et partenaires du contrat

Deux niveaux de partenariats sont établis dans le cadre de ce PPA :

D'une part les signataires qui ont des engagements et peuvent porter en maîtrise d'ouvrage des actions dans le cadre du PPA.

- l'Etat, représenté par monsieur le préfet, Monsieur Eric Jalon
- la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, représentée par le président, Monsieur Michel Bisson
- la commune d'Evry Courcouronnes, représentée par le maire, Monsieur Stéphane Beaudet
- la commune de Ris-Orangis, représentée par le maire, Monsieur Stéphane Raffalli
- la commune de Bondoufle, représentée par le maire, Monsieur Jean Hartz
- la commune de Corbeil-Essonnes, représentée par le maire, Monsieur Bruno Piriou
- la SPLA-IN Grand Paris Sud Aménagement, représentée par son directeur général, Monsieur Camille Vielhescaze
- le conseil départemental de l'Essonne, représenté par son président, Monsieur François Durovray
- le conseil régional d'Ile de France, représenté par sa présidente, Madame Valérie Pécresse
- la Banque des Territoires, représenté par son directeur régional Ile de France, Monsieur Richard Curnier

D'autre part, les partenaires publics ou privés qui participent et contribuent aux différentes actions du PPA. Ils sont pour la plupart membres des comités de pilotage sectoriels existants mais ne sont pas signataires du contrat de PPA.

- Ile de France Mobilité
- La SNCF
- L'Université d'Evry Val d'Essonne, intégrée à l'Université Paris Saclay
- La Société des Centres Commerciaux
- Le GIP et SEM Génopole
- L'AFM Théléthron
- Yposkesi
- Le Centre Hospitalier Sud Francilien
- Cluster Grand Paris Sport
- L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France
- Business France
- Choose Paris Région
- CDC Habitat
- Action Logement
- ANAH

B. Le projet

B.1. Insertion du projet dans son contexte : les documents cadres

Le Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris (CIN) signé en 2016 et l'OIN « Porte Sud du Grand Paris » qui en a découlé, constituent une vision politique et une stratégie partagée entre les collectivités et l'Etat de l'avenir de Grand Paris Sud au sein de la métropole du Grand Paris et marquent l'ambition forte de tous les acteurs impliqués d'assurer la cohérence de la multitude de projets en cours sur le Cœur d'agglomération du territoire de Grand Paris Sud et de lui donner ainsi une véritable visibilité au sein de l'espace métropolitain.

Dans la continuité, l'agglomération s'engage dans un **Contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES)**, dont la convention d'initialisation a été approuvée par le conseil communautaire du 6 juillet 2021. Contrat intégrateur, il a vocation à regrouper toutes les démarches contractuelles existantes. Les enjeux de ce dispositif sont :

- Associer rapidement tous les territoires au plan de relance
- Mettre en place une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires
- Accompagner sur la durée du mandat municipal toutes les collectivités dans leur projet de territoire

Trois axes ont été identifiés pour l'élaboration du CRTES de Grand Paris Sud :

- vivre dans une agglomération inclusive en soutenant les plus en difficulté par une politique adaptée de logement dans les QPV, par la lutte contre la fracture numérique et en facilitant l'accès aux soins.
- faire vivre le territoire et contribuer à la relance: impliquer davantage les habitants dans des démarches de consultation et de participation citoyenne afin d'évoquer leurs attentes et leur vision du territoire, accompagner les initiatives pour maintenir les liens sociaux avec les plus démunis,
- avoir un mode de vie soucieux de l'environnement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Grand Paris Sud s'est engagée dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale qui définira pour les 10 prochaines années les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération. Son document d'orientation a été approuvé par le conseil communautaire du 6 juillet 2021. Son adoption est prévue pour mi 2022.

Trois grandes orientations pour « faire Ecopolis » fondent le projet politique et stratégique d'aménagement :

- La transition sociale et écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain avec un fil rouge : « De la sobriété foncière à l'agglomération nourricière »
- L'affirmation de GPS dans la Grande Couronne parisienne en portant des projets de dimensions nationale et métropolitaine (Pôle génopolitain, CHSF, Grand Paris Sport, industrie et aéronautique, pôles universitaires, ...)
- L'évolution du territoire vers une ville complète et du « bien vivre » pour que les habitants puissent travailler, se loger, se cultiver, se faire soigner, apprendre sur le territoire,...

Le Plan Local de l'Habitat : point d'étapes et principales caractéristiques

Grand Paris Sud présente sur son territoire de nombreux secteurs de projets producteurs de logements (ZAC, PRU, OPAH...), qui constituent un élément de contexte pour le PPA.

Volumes de production de logements sur le secteur du PPA

Le SRHH fixe comme objectif à Grand Paris Sud la production de 2 400 logements neufs par an sur les 6 ans du schéma.

Au vu des programmations connues à ce jour (soit environ 2 500 logements par an livrés entre 2020 et 2028), la part estimative des logements prévus dans le périmètre PPA représente près de 20 % du volume global de logements.

En effet les ZAC et opérations d'aménagement du Centre Urbain d'Evry, du QPV Pyramides/Bois Sauvage, du Parc aux Lièvres, de Canal-Les Horizons et de Bois Briard, totalisent sur la période près de 4 300 logements, auxquelles s'ajoutent les programmations d'environ 1 500 logements sur le Cœur de ville de Corbeil : Hélios, Grands Moulins, PRU Tarterets, ainsi que les 2000 logements de la ZAC des Portes de Bondoufle

Par ailleurs, certains de ces secteurs d'aménagement concentrent également des difficultés sociales ce qui en fait à double titre des secteurs à enjeux pour le Programme Local de l'Habitat tant en matière de production de logement que d'orientations stratégiques

Enjeux stratégiques

le PLH communautaire, dont l'adoption est prévue d'ici mi 2022, a identifié à l'appui de son diagnostic, validé en comité de pilotage en avril 2019, les grandes orientations en matière d'habitat et de logement :

- « **Mieux gérer** » : Une meilleure gestion du parc existant, par une réflexion intercommunale sur l'occupation du parc social, une régulation du marché locatif et un accompagnement des copropriétés ;
- « **Davantage rénover** » : Une rénovation renforcée du parc social et privé, notamment énergétique et le redressement et l'accompagnement des copropriétés dégradées ;
- « **Mieux construire** » : Une production de logements régulée et encadrée, gage de qualité, de pérennité du parc et levier de l'attractivité du territoire.

Sur ce dernier axe, les salariés du territoire seront une cible privilégiée dans une logique de rapprochement domicile-travail. De nombreuses actions seront engagées à ce titre :

- S'appuyer sur l'étude sur les besoins en logement des salariés de GPS menée avec Action Logement pour orienter la programmation de logements. Les enjeux d'attractivité des Centres Urbains d'Evry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes seront totalement intégrés à cette réflexion.
- Créer des espaces de dialogue entre les entreprises et les partenaires (ADIL, Action Logement, GPS...) par le biais notamment de forum-logement visant à informer et à rendre visible l'offre de services et de logements de GPS

Dispositifs Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation Territoriale

Dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville » mis en place par l'Etat en fin d'année 2017, les deux centralités de l'agglomération de Grand Paris Sud, que sont Evry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes, ont été sélectionnées parmi les 222 villes retenues.

Il s'agit, par ce dispositif, de renforcer l'ensemble des fondements de l'armature urbaine de ces villes (habitat, commerce, équipements, activités économiques, ...), tout en confortant, dans une dynamique d'attractivité métropolitaine, la polarité majeure et centrale d'Evry-Courcouronnes, et celle historique de Corbeil-Essonnes.

Concernant Evry-Courcouronnes, l'objectif est de maintenir un fort niveau d'ambition et d'affirmer son rayonnement et son positionnement de ville capitale de l'Agglomération, du département de l'Essonne et celui de structurer un pôle métropolitain sud francilien. La démarche « Cœur de Ville » se positionne ainsi comme un agrégateur des forces vives et des différents projets visant à redonner de la valeur à la ville et à son centre urbain.

Le dispositif « Action cœur de ville » de Corbeil-Essonnes vise à mettre en cohérence la revitalisation du centre-ville ancien avec les ambitions du pôle gare et l'avenir des grands ensembles foncier mutables, permettant ainsi un développement structuré du centre-ville au travers des actions mises en œuvre au sein du programme. Il s'agit également de conforter le centre-historique en valorisant les berges de Seine et d'Essonne afin de parvenir à faire de Corbeil-Essonnes une référence touristique et culturelle du sud de Paris.

Des conventions-cadre ont été signées en octobre 2018 pour chacune des deux villes avec l'agglomération de Grand Paris Sud, l'Etat et ses principaux partenaires. Dès la signature de ces conventions, les deux communes se sont engagées dans la phase d'initialisation, d'une durée initialement prévue de 18 mois, visant à réaliser l'ensemble des diagnostics nécessaires à la construction d'un projet global et stratégique.

Au terme de cette période, des avenants, délibérés en février 2020 par les deux communes, ont désormais vocation à traduire les avancées du vaste processus de travail engagé par l'ensemble des partenaires et à dresser les premières perspectives de la stratégie et d'actions pour les années à venir.

L'opération de revitalisation du territoire (ORT), issue de la loi Elan, est un document de contractualisation intercommunale avec l'État et divers partenaires, et vise à articuler entre elles les principales polarités urbaines retenues. Une convention cadre a été approuvée par les partenaires en mai 2021 et signée en août 2021.

Le Contrat de Transition Ecologique CTE

Grand Paris Sud finalise son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise en particulier à :

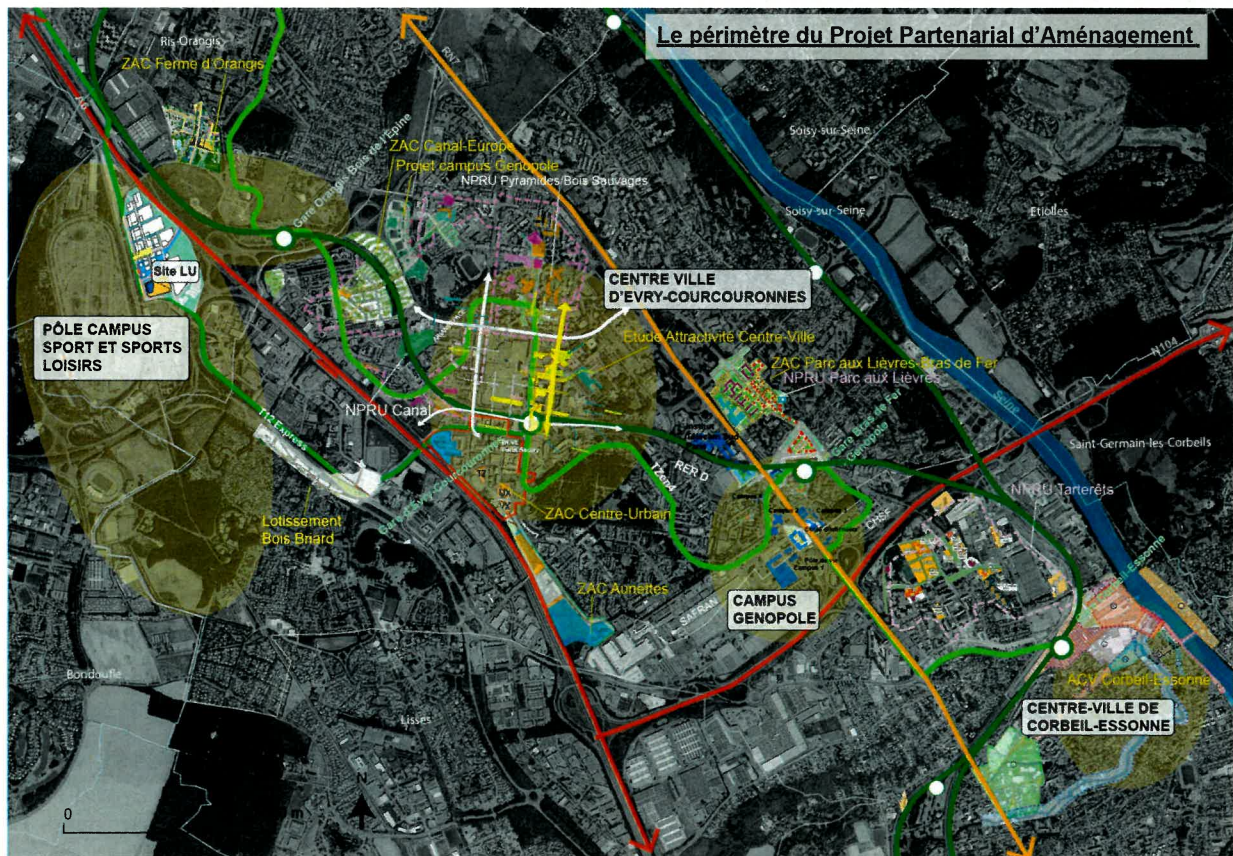
- réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2030 ;
- diminuer de 20 % les consommations énergétiques des logements et de 21 % celles des transports d'ici 2030 ;
- multiplier par 5 la production des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'ici 2030, en développant notamment les réseaux de chaleur.

Fort de cette ambition, GPS a formalisé une première mise en œuvre de son PCAET en signant avec l'État le 19 juillet 2019 le premier Contrat de Transition Ecologique (CTE) d'Île-de-France. Ce contrat multi partenarial (entre l'agglomération, l'État, le CD91, le CD77, l'ADEME, la BDT, l'Agence de l'eau Seine-Normandie) a l'objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique.

Ce CTE se décline en 13 premières actions s'articulant autour de 5 axes stratégiques :

- la réduction des fragilités énergétiques du territoire et de ses habitants et usagers ;
- l'accès à des espaces naturels et aquatiques pour chacun (un cadre de vie pour tous) ;
- la promotion d'un territoire producteur d'énergies renouvelables ;
- le développement des formations, emplois locaux, et filières de demain ;
- l'accès à une alimentation saine et abordable pour tous grâce à une alliance avec CDEA en matière de stratégie alimentaire territoriale.

B.2. Périmètre du projet



B.3. Ambition générale et principaux objectifs : Conforter l'attractivité existante et à venir des Cœurs Urbains de Grand Paris Sud

B.3.1. Mobilités et transports à Grand Paris Sud, élément indispensable à l'attractivité des Cœurs Urbains

Pour faire valoir l'ensemble de ses atouts et renforcer son attractivité, il est indispensable que le territoire de Grand Paris Sud conforte son réseau de transports pour connecter toutes ses polarités à l'espace métropolitain, mais aussi relier les polarités entre elles.

La connexion au réseau du Grand Paris Express, la fiabilité des lignes de RER, le développement des réseaux de bus locaux et interurbains sont des enjeux cruciaux permettant d'inscrire durablement Grand Paris Sud comme pôle majeur du développement métropolitain.

Plusieurs projets participent ainsi de cette ambition et constituent une priorité pour Grand Paris Sud :

- L'amélioration de la qualité de service du RER D; avec la mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur de ligne visant notamment la mise en place d'une troisième mission au ¼ d'heure entre Melun et Paris, l'arrivée du nouveau matériel roulant NG et l'adaptation des infrastructures (quais, alimentation électrique...), le nouveau système de signalisation et d'exploitation NEXTEO et les travaux du terrier de Bercy ; ou encore la requalification des gares comme celle du Bras de Fer engagée, ou celle de bois de l'Epine à programmer ; les deux futures interconnexions avec le Grand Paris Express via le Tram 12 à Massy avec la ligne L18, via le RER D à Vert de Maison avec la ligne L15 ou via avec la ligne 14 à Aéroport d'Orly avec une ligne de bus express à créer depuis Evry/Corbeil, permettront également un développement des coopérations avec le nord de l'Essonne et la Métropole du Grand Paris ouvrant ainsi de nouvelles opportunités ;
- La mise en service du Tram T12, qui, outre l'amélioration des dessertes internes au territoire de Grand Paris Sud, permettra un lien structuré avec le nord du territoire Cœur d'Essonne et le pôle multimodal d'Epinay sur Orge (RER C) et une liaison directe avec Massy, porte d'entrée du plateau de Saclay ;
- Le réseau de TZen (3 lignes au total), qui irrigue de façon efficace et rapide l'ensemble des pôles d'emploi et secteurs résidentiels à l'intérieur du territoire de l'agglomération, dont le TZen 4 qui irriguera le périmètre du PPA et qui présente deux innovations écologiques majeures : des matériels roulants de 24m et une motorisation 100% électrique.

En parallèle, le développement des modes actifs sera facilité par des nouveaux aménagements cyclables, qui vont mailler le territoire. Cela va permettre de modifier le contexte de l'urbanisation, en redonnant toute sa place aux piétons et aux vélos, en redimensionnant certains axes, et en permettant l'appropriation des rues, bref en faisant ville...

B.3.2. Conforter l'attractivité métropolitaine du centre urbain d'Evry-Courcouronnes

Le centre urbain d'Evry-Courcouronnes : une stratégie partenariale d'attractivité métropolitaine traduite dans un plan guide.

Ville préfecture de l'Essonne, siège de l'agglomération, le centre urbain d'Evry-Courcouronnes présente déjà tous les ingrédients pour faire centre. Car si Evry Courcouronnes est un siège administratif, il est aussi un siège culturel, commercial, économique, universitaire et de recherche au rayonnement francilien, national et international.

Sa particularité réside dans cette conception inclusive propre aux villes nouvelles, réunissant dans un périmètre restreint, tous les équipements constitutifs d'une centralité forte : théâtre, lieu de spectacle (Arènes de l'Agora), équipements sportifs (piscine, patinoire), cinéma, centre commercial et cité administrative à proximité. En contrepoint, l'urbanisme de dalle dont témoigne le centre-ville d'Evry ne favorise pas la lisibilité, les cheminements et la mise en valeur de tous ces éléments.

C'est pourquoi, la revitalisation du centre urbain d'Evry-Courcouronnes bénéficie de la démarche « Evry Attractivité », soutenue par l'État, notamment via le dispositif Action Cœur de Ville de la commune. Une étude urbaine, associant de multiples partenaires s'est déroulée en 2019 et 2020. Les conclusions de cette étude ont fait l'objet d'un arbitrage en comité de pilotage au premier semestre 2021 permettant de valider la stratégie globale et sa déclinaison opérationnelle dans un plan guide.

Tout l'enjeu est de conforter et pérenniser l'ensemble des éléments forts et structurants qui constituent le centre-ville comme autant d'éléments fédérateurs. Il s'agit également d'être en mesure de faire converger l'ensemble des dynamiques en cours dans le but de leur donner une véritable cohérence pour une lisibilité et une attractivité renforcée.

L'ambition est bien d'asseoir une véritable centralité, articulant attractivité métropolitaine avec les attentes des habitants/usagers/étudiants et entreprises au quotidien, la valorisation des atouts et des ressources endogènes du territoire au service d'une ville passante, commerçante et dynamique, sans oublier la puissance d'une politique sportive et culturelle ambitieuse qui s'appuie sur les nombreux et grands équipements dont est doté le centre urbain d'Evry Courcouronnes.

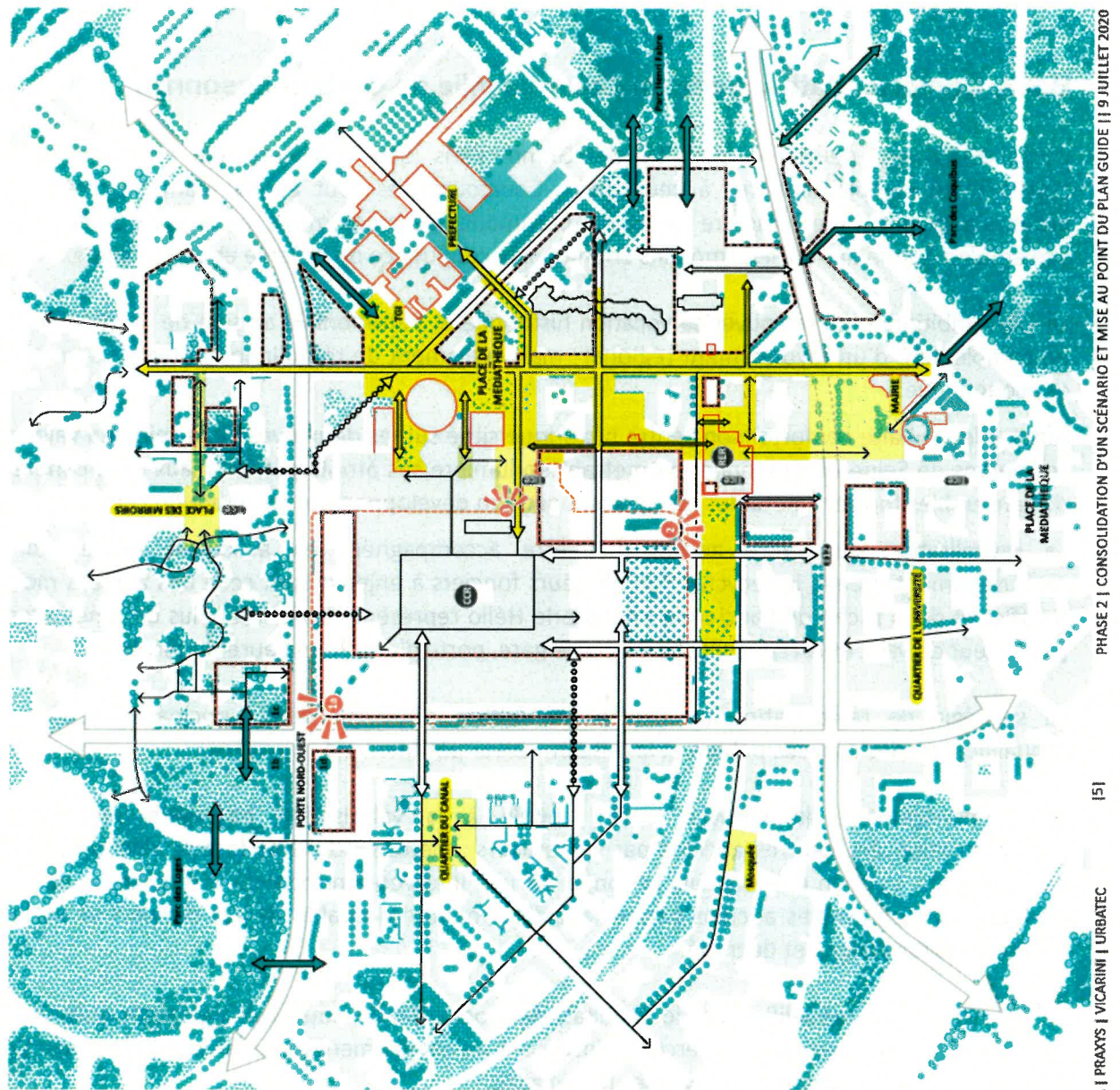
La stratégie consiste en premier lieu à créer « une Ville Passante », c'est-à-dire une ville où le centre est constitué d'un réseau de rues et de boucles dites « cheminatoires » qui permettent les déplacements doux et qui sont jalonnés d'espaces publics ouverts et attractifs de différents types et d'usages différents (parvis des équipements, places...). Ainsi c'est le bien-être, la convivialité, la sécurité, en bref l'urbanité, qui sont visés dans le renouveau des espaces publics.

Cela permettra ensuite d'activer les leviers d'attractivité résidentielle, commerciale, économique, universitaire, culturelle etc. avec par exemple la consolidation et l'ouverture de la polarité commerciale régionale, un développement urbain résidentiel dense autour de logements rénovés et qualitatifs, un essor des activités économiques, etc.

L'objet de la démarche consiste en la valorisation des nombreux atouts et spécificités du territoire - arts du déplacement, cluster numérique et jeux vidéo, Génopole, avec la présence de nombreux espaces paysagers qu'il s'agira de rendre plus visibles. A ce titre, la création du Centre Art Architecture Paysage Patrimoine (CAAPP), en partenariat étroit avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville (ENSAPB) et l'association d'architecture expérimentale Bellastock participe à la valorisation du patrimoine de la commune. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large sur la mise en valeur des sites remarquables et la perspective de la construction d'un pôle métropolitain autour d'Evry-Courcouronnes.

En effet, Evry-Courcouronnes a un défi à relever aujourd'hui : celui de jeter des ponts entre l'enseignement, la culture, la recherche, l'entrepreneuriat pour **agir sur l'image de la ville et faire de la centralité la vitrine du territoire**. Aussi, la coopération des acteurs du territoire, déjà bien installée, est un point essentiel pour le succès de cette démarche Attractivité.

La collectivité a déjà établi une feuille de route et un plan d'action global en plusieurs phases pour le renouvellement urbain de la centralité d'Évry. Les premières actions, et l'accompagnement opérationnel du réaménagement de ce secteur figurent dans le plan d'action du PPA. Il s'agit notamment des actions 6, 7, 8 et 9.



A1 | Schéma directeur du centre-ville Prolonger la «Grand rue» Nord-Sud

- 1 - RELIER > Des connexions ...
 - Supports des centralités
 - Entre centralités
 - Vers et entre les espaces verts
 - Entre les lieux du quotidiens
 - Existantes à augmenter
 - Territoriales
- 2- CREER DE LA VALEUR URBAINE >
 - Mettre en œuvre la ville-nature
 - Valoriser les espaces publics existants
 - Aménager des espaces de représentation
 - (Ré)-Addresser les grands équipements publics
 - Qualifier la porte Nord-Ouest du centre ville
 - Conforter l'adressage du centre commercial :
 - 1 - En voiture (A6)
 - 2 - En transports en commun (RER - T12)
 - 3 - A pied, depuis le cours Blaise Pascal
- 3- INTENSIFIER LE CŒUR D'AGGLO
 - Emprises à restructurer
 - Fondier du CCR



B.3.3. Conforter l'attractivité du Cœur de ville de Corbeil-Essonnes

Corbeil-Essonnes, deuxième polarité de Grand Paris Sud, présente de nombreux atouts d'attractivité complémentaires à ceux d'Evry-Courcouronnes tout en lui étant limitrophe. Ces atouts s'appuient sur le caractère fortement patrimonial de la commune, en bord de Seine, avec le site emblématique des anciens moulins Soufflet, à la confluence de la Seine et de l'Essonne.

La ville ambitionne de **retrouver sa vocation historique et patrimoniale** au sein de l'agglomération, en complément d'un rayonnement régional ; mais également de rétablir son potentiel commercial et économique.

Aussi, elle souhaite conforter son centre historique situé sur les deux rives de la Seine en valorisant ses berges de Seine et d'Essonne, en mettant en lumière ses atouts patrimoniaux et la cohérence des ensembles fonciers mutables, permettant ainsi un développement structuré du centre-ville.

La **revitalisation du centre ancien** doit être accompagnée, en articulant les enjeux de renouvellement urbain, le recyclage de plusieurs fonciers à enjeux, dont celui des anciens moulins Soufflet et de la friche de l'ancienne imprimerie Hélio représentant au total plus de 6 hectares en plein cœur de ville, et la requalification du pôle gare, porte d'entrée majeure du territoire.

La stratégie de revitalisation du centre-ville repose donc sur deux principaux vecteurs : la requalification des espaces publics et la mise en valeur patrimoniale.

Le **réaménagement de l'espace public** couplé à la **valorisation paysagère** permettra la réappropriation des centres anciens par ses usagers : piétons, touristes locaux, riverains, clients, commerçants. L'action patrimoniale se fonde sur une intervention forte de la rénovation de l'offre de logements en centres anciens permettant d'augmenter la qualité de ces derniers et de lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

Les démarches de **requalification de l'habitat**, de **production de nouveaux logements** ainsi que les programmes à destination commerciale s'inscriront en complémentarité, dans un plan guide global qui est en cours de construction avec les partenaires.

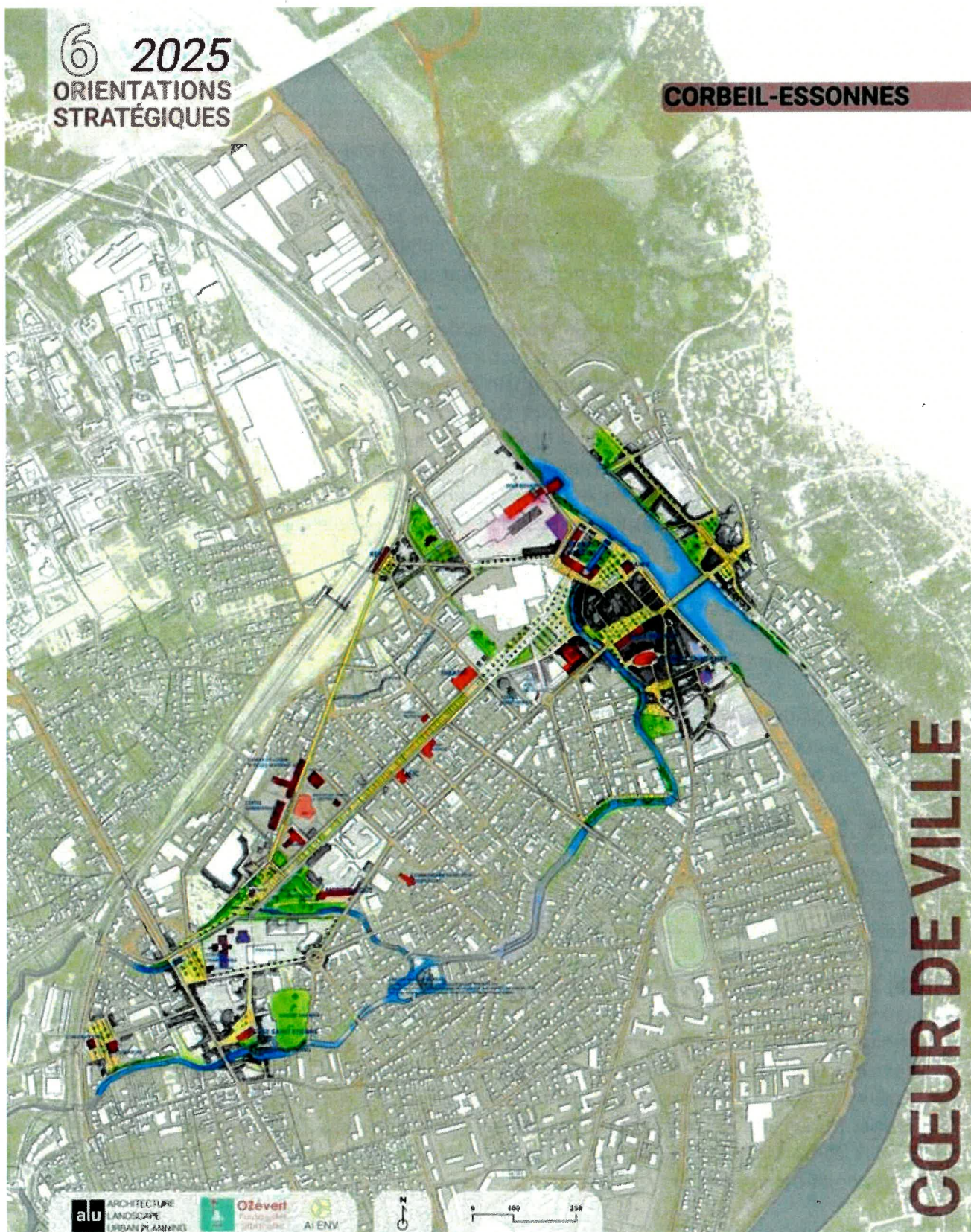
Cette vision partagée du Cœur de ville, se décline dans une programmation opérationnelle, dont le phasage et l'ordonnancement seront précisés dans un prochain avenant au PPA, ainsi que dans la convention ACV de la commune et dans l'ORT intercommunale pour ce qui concerne la réhabilitation de l'habitat du centre ancien.

La commune de Corbeil-Essonnes a déjà établi une feuille de route et un plan d'action global en plusieurs phases pour le renouvellement urbain de sa centralité. Les premières actions du réaménagement de ce secteur figurent dans le plan d'action du PPA. Il s'agit notamment des actions 11, 12 et 13.

Au-delà du centre-ville, qui est un élément central de la dynamique du territoire et de la couture urbaine avec le cœur d'Evry, le PPA doit permettre de poursuivre le développement de la ville au travers des projets d'aménagements structurants, qui pourront faire l'objet d'avenants ultérieurs.

6 2025
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

CORBEIL-ESSONNES



alu ARCHITECTURE
LANDSCAPE
URBAN PLANNING

Ozéver
Paysagistes
URBAIN

AI ENV



CŒUR DE VILLE

B.3.4. Grand Paris Sud : un territoire dédié aux nouvelles ambitions nationales et européennes en matière de santé publique : Développer et transformer le Génopole

Le 1^{er} Bio-cluster français porté par le Génopole : Grand Paris Sud est le berceau historique du séquençage des génomes

Depuis sa création en 1998, le Génopole, pionner dans le domaine de la génomique, et au-delà de la santé et des biotechnologies, a su attirer de nombreux acteurs publics ou privés à travers l'implantation de laboratoires de recherche, de start-up ou d'entreprises.

Étendu sur plus de 1115 000 m², le Génopole est devenu un modèle de développement de Bioparc de notoriété internationale doté d'infrastructures scientifiques et immobilières unique à l'échelle nationale, qui s'inscrit dans un schéma urbain d'ensemble, associant des acteurs économiques et de la recherche majeurs pour le territoire de Grand Paris Sud tels que le Centre Hospitalier Sud Francilien, l'AFM, le CEA, l'INSERM, le CNRS. Le Biocluster Génopole, c'est aujourd'hui plus de 17 laboratoires, 96 entreprises de biotechnologies, 29 plateformes techniques mutualisées, le tout représentant 2351 chercheurs et emplois directs ainsi que 2 000 emplois indirects. Il bénéficie d'une bonne desserte en transport en commun autour d'un pôle gare en complète restructuration (RER D, TZen 4, pôle d'échanges bus).

Le Génopole doit d'ici les dix prochaines années assurer un modèle de croissance, développer une forme industrielle et affirmer une posture internationale à visée européenne, autour de trois axes de développement :

- La biothérapie & la bioproduction,
- La génomique numérique,
- La bio économie,

⇒ Conforter l'existant en lui conférant une visibilité à l'échelle métropolitaine

Le confortement de ce Biocluster au sein de l'espace communautaire mais surtout métropolitain est un enjeu de premier ordre que le territoire veut pleinement accompagner et qui s'intégrera dans le cadre du futur contrat de relance et de transition écologique.

Cet objectif converge avec les analyses qui posent, à l'échelle nationale et internationale, la nécessité de faire face, à l'horizon 2025, aux forts besoins de la bio production, de la bio-industrie. Il rejoint également la volonté de l'Etat de faciliter la production de thérapies géniques innovantes qui est un enjeu de santé publique au bénéfice des patients mais également un enjeu économique national majeur de souveraineté nationale pour faire face à la concurrence mondiale renforcée. Il convient pour cela de conforter encore davantage la recherche fondamentale présente dans les grands laboratoires du Génopole et les institutions partenaires représentées sur le territoire. Cette assise doit être préservée et renforcée.

Cela nécessite une coordination soutenue de l'ensemble de l'écosystème en vue du développement de cette filière d'excellence nationale et internationale (laboratoires de recherches, entreprises, start-ups, Université d'Evry, Centre Hospitalier du Sud Francilien, Université Paris Saclay et Institut polytechnique de Paris via notamment Telecom Sud Paris, collectivités, ...).

De surcroît, il faut noter que le territoire bénéficie déjà d'une importante force de frappe en matière de recherche, de formations de haut niveau et de grands équipements dans le domaine du traitement numérique des données liées à la santé.

⇒ **Accéder à une autre échelle de développement en s'appuyant sur les atouts du territoire**

En effet, à l'horizon 2030, Génopole ambitionne de changer d'échelle et se donne pour objectif d'être classé dans les dix premiers bioclusters mondiaux de haute technologie en sciences du vivant.

Ainsi, le second enjeu essentiel pour le territoire est de développer la **production industrielle en permettant à l'industrie pharmaceutique et la bio-production** de s'implanter sur ce territoire, en s'appuyant sur la force de l'écosystème de recherche local et sur les nombreuses disponibilités foncières qui sont actuellement en cours de développement. Yposkesi, plus importante usine de bio-production à l'échelle Européenne en est le fleuron.

L'enjeu est d'installer et de fidéliser des start-up en lien avec de grands noms du domaine de la santé qui entraîneraient dans leur sillage partenaires et sous-traitants, dynamique qui consoliderait l'écosystème et le rendrait par force plus attractif.

⇒ **Relocaliser la production de médicaments et de services à proximité des lieux de vie et de consommation**

La crise sanitaire liée au COVID-19 marquera sans aucun doute le début d'une réorientation de la mondialisation telle que nous l'avons connue depuis quarante ans, avec la volonté affirmée d'atteindre une souveraineté sanitaire.

Grand Paris Sud doit être en capacité d'attirer et d'installer des entreprises industrielles d'un genre nouveau, en tissu urbain, à proximité des laboratoires de recherche et au plus près des malades pour répondre aux objectifs des politiques de santé publique.

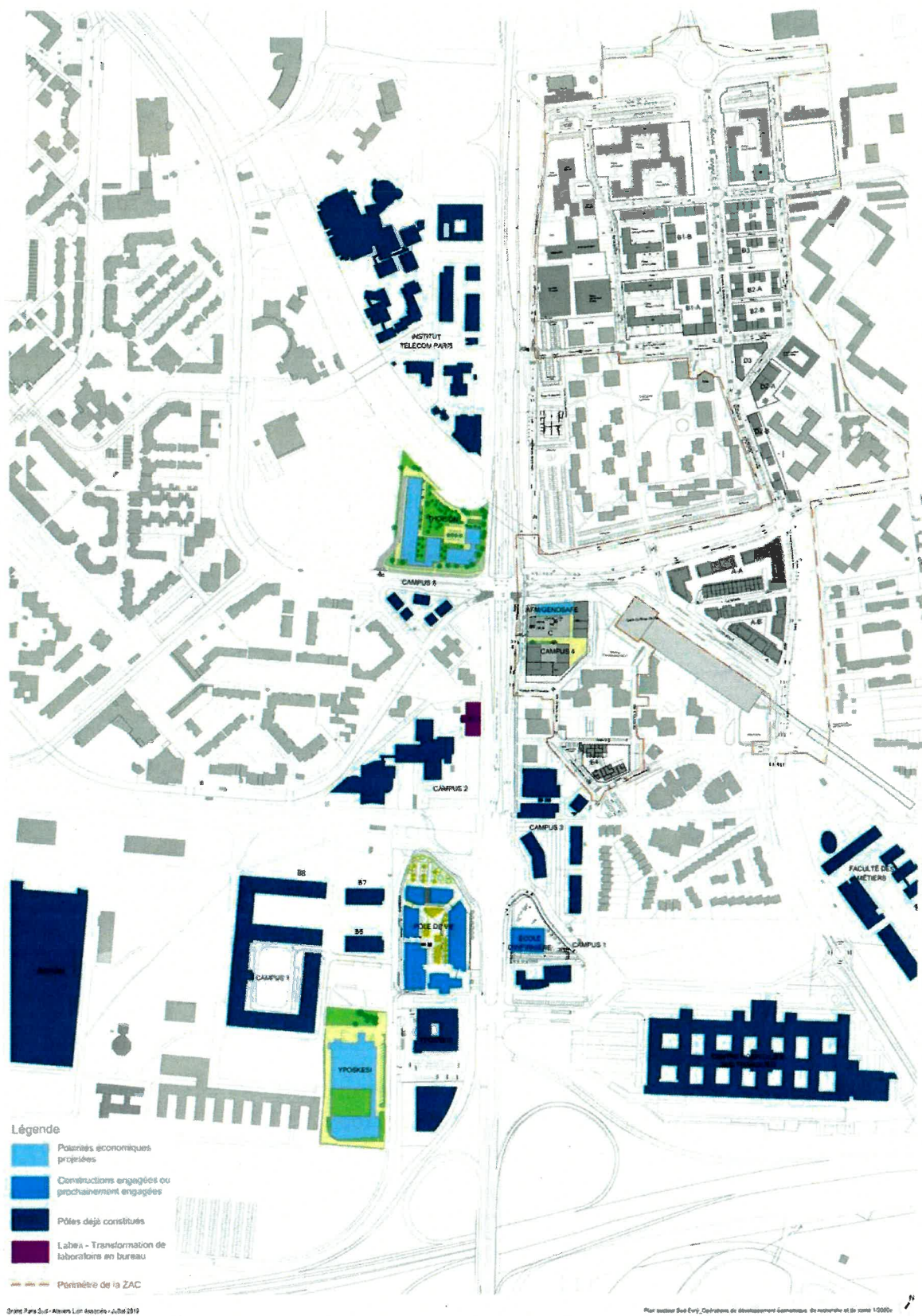
Pour ce faire, les partenaires du PPA proposent de mobiliser, dans les meilleurs délais, les démarches suivantes :

- mettre en œuvre une stratégie de prospection active à l'international, assise sur une campagne de communication et de marketing ambitieuse du biocluster ; à travers un label européen il faut conforter et densifier le tissu industriel en se basant sur l'attractivité, viser l'accueil de nouvelles entreprises dépassant le stade de la TPE
- faire de Grand Paris Sud un territoire attractif pour les futurs cadres, chercheurs, ingénieurs et techniciens des grands groupes (offre de services, loisirs, logements, offre scolaire...) ;
- construire la plateforme de médecine personnalisée du sud de l'Île-de-France, référente en matière de mise en œuvre des thérapies géniques ; en s'appuyant notamment sur le CHSF et l'entreprise Yposkesi, ou encore sur le développement de Food Tech Lab et la Biofonderie sur la Bioéconomie, et la création de l'Institut de Génomique numérique.
- poursuivre le développement des formations d'excellence dans les secteurs de la thérapie génique et du traitement informatique/numérique des données ;

- conduire une politique foncière et immobilière au service du développement du bio-cluster afin d'être en mesure d'accueillir, sans délai, et avec toutes les commodités aux standards internationaux, tout centre de R&D, tout grand laboratoire, toute entreprise de production dans le domaine de la santé,
- marquer, dans l'espace de la ville, la présence clairement identifiée d'un biocluster moderne et en faire un des fils rouges de l'aménagement urbain.

La collectivité a déjà engagé l'étude urbaine et paysagère Entrée Sud d'agglomération Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes, avec l'appui de « Territoires d'industrie » soutenu par l'État et la Région, qui a pour objet une étude de programmation urbaine et paysagère de ce secteur à travers une proposition de schéma guide d'ensemble, et ses faisabilités techniques et financières par zooms sectoriels. Ses conclusions sont attendues pour mi 2022.

Les premières actions retenues pour le secteur Génopole dans le plan d'action du PPA sont les actions 14, 15 et 16.



Campus Gépole – Entrée sud Evry-Courcouronnes / Corbeil-Essonnes

B.3.5. Un rayonnement national pour le projet territorial Grand Paris Sport

Le projet de Grand Paris Sport porte l'enjeu majeur du sport de demain. Il vise le développement d'un nouveau modèle sportif au rayonnement métropolitain mais aussi national.

Il s'agit d'un projet qui doit être un moteur pour le développement du territoire et l'inclusion de tous ses habitants, la création d'un lieu unique de concentration d'équipements, de sportifs et de pratiques diversifiées.

Il porte ainsi sur l'activation de nombreuses politiques publiques au service de cette ambition, et se structure autour de 4 pôles géographiques spécifiques : Le plateau de Sénart, pôle structurant en faveur des pratiques sportives ; L'Agorasports au centre de la ville d'Evry-Courcouronnes, pôle centré sur la pratique ludo-sportive et les sports urbains ; l'Axe et bords de Seine, pôle dédié aux pratiques sportives autonomes et de loisirs ; le Campus sport dédié au haut niveau et à l'innovation et le pôle sport-loisirs grand public du secteur élargi de l'hippodrome.



Une nouvelle destination d'envergure métropolitaine : le Campus Sport de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis / Bondoufle, l'emprise Lu, le stade Bobin et ses alentours,

A la suite de l'annonce de l'abandon du projet du Grand stade de Rugby en 2016 par la Fédération Nationale de Rugby, les élus ont poursuivi leur réflexion afin de cerner les besoins du territoire et le projet stratégique de développement dont ils souhaitent se saisir.

Ils ont ainsi acté que Grand Paris Aménagement (GPA) mène une démarche de projet par le biais d'une prise d'initiative sur un secteur élargi de 225 hectares à Ris-Orangis et Bondoufle, sur les quatre sites de l'ancien Hippodrome (fermé en 1994), du stade Bobin, des anciennes usines LU (démolies en 2007) et du Bois de l'Epine, à proximité de la gare du RER D et desservi directement par le futur Tram T12. Les fonciers sont maîtrisés par la collectivité via une convention EPFIF, sur les communes de Ris-Orangis et Bondoufle, au sein du périmètre en Opération d'Intérêt National.

Cette prise d'initiative a été approuvée lors du Conseil d'Administration de GPA du 12 mars 2018 et a permis l'élaboration d'un plan guide urbain et des études pré-opérationnelles visant à la fois, le développement de programmes d'activité économique et l'émergence de structures dédiées aux loisirs et aux pratiques sportives diverses.

Trois enjeux sont identifiés pour l'aménagement de ce secteur :

- **Urbain et paysager** : valoriser, reconquérir, connecter, animer
- **Economique** : structurer des filières et créer des emplois dans les domaines « sport, santé et bien-être »
- **Environnemental, énergétique et durable** : faire « ville durable ».

Plusieurs fondamentaux sont partagés par les collectivités :

- Reconquérir et valoriser les sites, par exemple la tribune de l'Hippodrome
- Lier, connecter, relier : du Bois de Saint-Eutrope au Bois de l'Epine, liaison structurante, mail central, trame paysagère
- Développer une identité forte autour d'un pôle de destination : Pôle de loisirs de l'exceptionnel et du quotidien, et Pôle d'excellence économique
- Préfigurer la mixité des usages
- Projet phasé dans le temps long et préfiguré par l'urbanisme transitoire
- Réfléchir à de nouveaux modes d'habiter

INVARIANTS STRATEGIQUES DU FUTUR PLAN GUIDE

- VALORISER LE « DÉJÀ-LÀ » POUR FAIRE DESTINATION METROPOLITAINE



Plan guide Urbain – AUC 2019

Le principe d'un projet d'envergure métropolitaine, le Campus Sport, reste affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle. Il vise le développement d'une nouvelle polarité dont les premières ambitions ont été présentées lors d'un Comité de pilotage élargi (Préfet, Président du Département, Président de l'Agglomération, Maires de Ris-Orangis et de Bondoufle et Vice-Président du Cluster Sport) en avril 2019 et ré affirmé sous la forme suivante lors d'un Comité stratégique en octobre 2021 :

- le développement d'un « Parc Olympique » pôle sportif à destination du grand public dont les contours sont à dessiner.
- la fabrication d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport dans la zone de l'ancienne usine Lu ;
- l'émergence d'un nouveau quartier exemplaire sur le secteur du Bois de l'Epine ;
- la création d'un Campus Sport, véritable écosystème dans le champ du sport, de la santé, de la formation au travers d'un hub de recherche, d'une communauté éducative, et d'un centre de formation.

Concevoir cette nouvelle destination en grande couronne, autour des pratiques diversifiées du sport en lien avec les actions menées par les acteurs du territoire, contribue à la dynamique impulsée par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Il est ainsi de nature à accroître le rayonnement et l'attractivité métropolitaine du territoire.

Le Cluster Grand Paris Sport, dont l'association a été créée en 2017 et le Conseil d'Administration installé en mai 2018 en présence de Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) de Paris 2024, est un réseau partenarial destiné à fédérer tout un écosystème favorable pour faire collaborer les acteurs du sport, de la recherche, de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, du monde économique et ainsi être le vecteur d'une fertilisation croisée. Ce « Think Tank » doit devenir un lieu de débats et d'émergence de nouveaux modes de faire pour le sport de demain.

La première brique du Campus Sport permettra l'accueil de certains acteurs et partenaires du sport de haut niveau (des fédérations sportives nationales, le département STAPS de l'université d'Evry - Paris Saclay avec ses laboratoires de recherche et notamment le LBEPS). De même le pôle Sport Santé Performance incluant une Clinique dédiée à la prise en charge sportive. Mais aussi, L'accueil d'un centre de formation mixte pour clubs sportifs de haut niveau avec l'accent mis sur la section féminine est à l'étude.

Dans un deuxième temps, l'incubateur Grand Paris Sport créé en collaboration avec IMT Starter début 2020 pourrait être implanté sur ce site, au même titre qu'une recyclerie sportive et d'autres équipements complémentaires.

Le Comité stratégique du 25 octobre 2021 a permis d'exposer les deux scénarios possibles d'aménagement du secteur Hippodrome, Lu, Bobin. Ce travail avait préalablement été partagé avec l'ensemble des partenaires, dans un dialogue de projet dans le courant de l'année 2021. Le scénario n°2 (synergie station Bois de St Eutrope), qui emporte l'adhésion de la majorité, aura vocation à être approfondi dans le courant de l'année 2022. Les différentes études de faisabilité liées à l'aménagement et au développement économique notamment, sont prioritaires et font l'objet de ce PPA.

Des premières actions sont retenues pour le secteur Campus Sport dans le plan d'actions du PPA (actions 17, 18, 19 et 20).

B.4. Modalités opérationnelles et financières : une feuille de route ambitieuse.

La feuille de route recouvre des actions de trois ordres :

- 1/ des engagements sous forme de groupe de travail qui sollicitent la mobilisation des partenaires sur des enjeux transversaux sans appeler de financements directs mais en visant un effet levier face à certains obstacles.
- 2/ des actions matures, opérationnelles qui appellent d'ores et déjà des financements de la part des signataires.
- 3/ des actions qui nécessitent encore des études, afin d'approfondir et préciser les actions opérationnelles à conduire et qui feront l'objet d'avenants ultérieurs au présent PPA.

Le tableau en pièce jointe synthétise ces trois catégories d'actions et les plans de financement associés.

B.4.1. Actions transversales à l'échelle du périmètre global du PPA

Les actions 1, 2, 3, 10, 16, sont transversales et font partie du contexte des réflexions dans lesquelles le PPA s'inscrit ; elles sont insérées dans le CRTES de Grand Paris Sud.

Action 1 : Initier une stratégie de valorisation foncière partagée par la mise en place d'un groupe de travail

Des disponibilités foncières importantes existent sur le périmètre, notamment le long du futur Tram 12 (Grigny, Bois Briard St Guenault, Centre urbain...) vers le secteur Préfecture / Aguado.

=> Dans le prolongement de la convention foncière passée entre GPS et GPA à l'occasion de la création de la SPLA IN « Portes Sud », une **convention foncière** pourrait intervenir avec l'Etat, le Département, les villes et les partenaires associés (UEVE, ministères, ...) pour préciser les conditions financières et temporelles de mobilisation des terrains nécessaires aux projets à MT et LT. (Elle pourrait par exemple faciliter l'affectation des recettes foncières des ventes de l'UEVE au territoire pour rénover ses bâtiments de l'université (ex facteur Cheval).

=> L'Etat et de nombreuses personnes publiques (GPS, ville, Département, CAF, CPAM, CNFPT, UEVE...) sont des **employeurs et propriétaires de patrimoine immobilier majeurs** sur le centre urbain et le périmètre du PPA. A ce titre, des engagements de leur part pourraient être pris en vue d'établir une stratégie immobilière visant leur maintien sur le territoire, l'investissement en faveur de la réhabilitation et de la visibilité de leurs locaux, ...

=> Définition d'une **stratégie de mutation foncière sur les zones d'activités** : sur la base de l'observatoire foncier mis en place par GPS, un travail d'étude puis un plan d'actions en faveur de la revalorisation et / ou reconversion des parcs d'activités St Guénault et Bois de l'Epine sera engagé.

Afin d'initier cette stratégie de valorisation foncière partenariale, un groupe de travail expérimental sera installé afin d'identifier les fonciers stratégiques, et leurs propriétaires, et élaborer un pacte foncier.

Maitrise d'ouvrage : CA GPS

Co-pilotage : Etat / GPA

Partenaires associés : villes / principaux propriétaires de foncier public / EPFIF / GPA / CD91 et 77

Calendrier : groupe de travail à la signature du PPA / signature pacte foncier à fin 2022

Action 2 : développer l'attractivité économique internationale et accompagner les actions de marketing territorial à travers la mise en place d'un partenariat avec Business France et Choose Paris Région

Le Cœur d'agglomération de Grand Paris Sud faisant l'objet de ce PPA, bénéficie d'atouts majeurs qui souffrent néanmoins d'un déficit d'image et surtout de visibilité aux niveaux régional, national et international.

L'objectif poursuivi est de renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire vis à vis des grands comptes (en particulier dans le domaine de la santé où des entreprises de production industrielle sont privilégiées) : face à la volatilité des TPE-PME, très tournées R&D, il convient d'ancrer sur le territoire des entreprises de renom, centres de gravité capables eux-mêmes d'endosser le rôle d'ambassadeur pour le territoire auprès de leurs partenaires industriels ou de leurs sous-traitants et d'asseoir et renforcer le pôle génopolitain.

Une réflexion stratégique a été engagée par l'agglomération de Grand Paris Sud et la ville d'Evry-Courcouronnes afin de combler ces lacunes et ainsi de valoriser, comme il se doit, ces atouts forts du territoire. Elle poursuit l'ambition d'activer l'attractivité à la fois résidentielle, économique, universitaire du cœur de ville et d'asseoir son statut de capitale de l'Essonne

Pour ce faire, diverses actions de marketing et d'attractivité sont déjà engagées :

- L'agglomération de Grand Paris Sud a engagé, en partenariat avec Business France, Choose Paris Région et l'Institut Paris Région, une démarche de co construction de la stratégie d'attractivité économique (inter)nationale du territoire, et ce en vue d'améliorer sa notoriété auprès des entreprises et des prescripteurs économiques (inter)nationaux et de mener des actions de promotion-prospection, notamment dans 3 filières d'excellence (bioéconomie / santé / génomique ; aéronautique et industrie 4.0 ; gaming et e-sport).
- Un accompagnement des entreprises génopolitaines par la mise en place d'actions de prospection à l'international en lien avec Business France et le GIP Génopole.
- Une démarche similaire engagée pour le cluster C19, et l'ensemble de établissements ESRI qui constituent l'éco-système, dans le but de développer également son attractivité nationale et à l'internationale.
- Un accompagnement à l'attractivité de Génopole par la réalisation d'une étude de stratégie marketing visant avec l'ensemble des partenaires territoriaux, à valoriser et promouvoir le biocluster auprès des entreprises, laboratoires, chercheurs au niveau régional, national, européen et international.
- Dans le cadre de la démarche d'attractivité engagée dans le centre urbain d'Evry-Courcouronnes, il est envisagé de réaliser, en partenariat étroit avec Business France et l'Institut Paris Région, un kit argumentaire permettant la mise en place d'un volet de marketing territorial spécifique pour le centre urbain d'Evry-Courcouronnes.
- Positionner le territoire d'Evry- Courcouronnes sur la chaine de valeur du Cospe (Comité d'Orientation et de Suivi des Projets d'investissements Etrangers)

A l'issue de ces démarches, d'autres actions opérationnelles pourront être inscrites dans un futur avenant au PPA.

Action 3 : Rendre attractif le système scolaire et d'enseignement à travers le déploiement d'une stratégie globale pilotée par l'association ESSI

Afin de développer l'attractivité du territoire, il est nécessaire de rendre le système scolaire du territoire plus attractif tant au premier qu'au second degré en développant le bilinguisme, les classes culturelles et artistiques, ou encore les classes sportives pour répondre aux besoins de formation des acteurs du Cluster Grand Paris Sport. En offrant des filières d'excellence pour leurs enfants, le territoire répondra aux fortes attentes des personnels des entreprises, établissements de recherche et de formation qui souhaiteront s'installer sur le territoire, qu'ils soient cadres, chercheurs, ingénieurs, techniciens ou ouvriers.

De nombreux projets ont vu le jour ces deux dernières années créant une dynamique nouvelle, ville apprenante UNESCO et Cités éducatives notamment. Ils doivent être complétés et étendus pour enrichir l'offre de formation :

- ⇒ étendre et généraliser l'offre de bilinguisme (EMIL ou 50% du temps) ainsi que l'offre d'enseignement culturel, artistique ou sportif renforcé sur le modèle des classes CHAM (ex. partenariats avec des musées nationaux, prêt d'œuvres, etc.).
- ⇒ assurer systématiquement la continuité de ces offres entre le collège et le lycée ; puis avec l'université ;
- ⇒ Ouvrir des classes internationales dans les collèges / lycées du territoire. L'intégration d'Evry-Courcouronnes au réseau des Villes Apprenantes de l'UNESCO, pose la question de l'internationalisation des écoles, collèges et lycées.

Enfin, de nombreuses entreprises présentes ou souhaitant s'implanter sur le territoire expriment des besoins spécifiques de formation pour leurs personnels. Les établissements du supérieur sont prêts à y répondre en créant de nouvelles filières adaptées.

Action 4 : Rechercher une ville exemplaire : Excellence environnementale / qualité et durabilité des logements

Afin de répondre aux enjeux de l'attractivité résidentielle des Cœurs Urbains de l'agglomération et de la production de logements plus qualitatifs conformément aux orientations du PLH, l'Agglomération et ses partenaires se sont fixés pour objectifs la mise en place d'outils en faveur de la transition écologique et sociale dans les projets urbains.

- Sobriété énergétique et plus-value environnementale forte
- Encadrement de la qualité des logements
- Pérennité des bâtiments et des espaces publics
- Réduction des charges et gestion simplifiée des futures copropriétés
- Imposer des coûts de construction majorés pour garantir la qualité des produits
- Systématisation des pratiques de concertation et de co-conception
- Développer la mixité fonctionnelle

L'action consiste à doter l'agglomération d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans cette démarche.

Pour ce faire, l'agglomération s'appuiera sur les divers documents prescriptifs qui existent déjà, sur l'expertise et les pratiques de ses deux aménageurs, et se dotera d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui sera appliquée à l'ensemble des secteurs de projet, notamment l'hippodrome, et les secteurs à vocation résidentielle au sein du PPA, et au-delà à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

AMO Développement Durable dans les projets d'aménagement et de logements

Maitrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage : SPLA IN, / EPA Sénart

Partenaires associés : villes / promoteurs, bailleurs, acteurs de l'immobilier et du logement, Etat et ses partenaires

Calendrier : désignation d'un AMO mi 2022 / livraison fin 2023

Coût : 100 000 €

Co-financement : Etat PPA

Action 5 : concevoir et mettre en œuvre un maillage fin du centre urbain : liaisons, cheminements, plan de mobilité actives

Le périmètre du PPA disposera d'ici 2023 d'un maillage efficace par les modes structurants. La ligne RER D et la mise en service des TZen 4 et tram T12 assurent en effet une couverture complète et efficace de l'ensemble du périmètre du PPA par ces modes lourds ou semi-lourds. Néanmoins et par définition, ces moyens de déplacement ne permettent pas une desserte fine et flexible des différents pôles composants le périmètre du PPA.

Il paraît donc indispensable de compléter les liaisons et le maillage entre ces quartiers. Il conviendra également d'accorder une attention toute particulière à leur intégration dans l'environnement, au sens de leur empreinte écologique mais aussi dans leur capacité à franchir efficacement et de manière attractive les nombreuses coupures urbaines fractionnant le périmètre du PPA (N104, A6, N449, RN7).

Cette réflexion devra tenir compte des différentes démarches en cours sur le périmètre notamment celles relatives au développement du vélo (Plan Vélo Grand Paris Sud en cours de mise en œuvre opérationnelle, Plan Vélo Ville d'Evry-Courcouronnes en cours d'élaboration) ou plus globale (Plan de Mobilités Inter-Entreprises Evry Sud – Corbeil-Essonnes).

Pour se faire, il importe dans un premier temps de recoller les différents schémas d'aménagement cyclables et de proposer une cartographie globale de dessertes des différents sites de projets du PPA afin notamment d'identifier les éventuels ouvrages ou infrastructures manquants, qui pourraient faire l'objet par la suite de demandes de financement pour leur réalisation dans le cadre des dispositifs de subventionnement « plan vélo » (Départements, Région, Etat).

Un avenant au présent contrat pourra permettre d'en contractualiser la mise en œuvre opérationnelle.

Etudes

Maitrise d'ouvrage : CA Grand Paris Sud

Partenaires associés : CD91, Région, communes concernée, partenaires institutionnels ou économiques divers

Coût : Etudes en interne, travaux à préciser

B.4.2. Projet Attractivité Centre Urbain Evry-Courcouronnes

Action 6 : Renforcer l'ingénierie d'accompagnement du projet.

Jusqu'en juin 2021, une ingénierie importante est dédiée à la démarche Evry Attractivité du fait de la convention de prestations de services conclue avec la SPLA-IN et de l'étude urbaine en cours.

Le passage à la phase pré-opérationnelle à partir de 2022 va nécessiter la mise en place d'une conduite de projet adaptée. Le pilotage actif et les moyens humains dédiés sont des éléments de réussite inconditionnels du projet pour les raisons suivantes :

- Temporalité : cette démarche s'inscrit sur du long terme (horizon 2030-2050)
- Ambition : elle concentre des enjeux de rayonnement métropolitain / elle a vocation à mettre en cohérence et à faire synergie entre l'ensemble des projets et dynamiques en cours sur le centre urbain et plus largement.
- Complexité : le centre-ville est bâti sur un urbanisme de dalle qui induit des imbrications structurelles et foncières à identifier en amont et à « déconstruire » par étapes successives.
- Gouvernance : elle s'appuie sur un partenariat très large qu'il convient de maintenir
- Méthodologie : elle mobilise un champ très vaste de domaines de compétences

Cela nécessite à la fois un travail d'animation de la transversalité et un travail de planification précis.

Pour ce faire, un accompagnement de la Direction de projet (aujourd'hui assurée par la SPLA-IN) sera mis en place à travers :

- une Assistance à Maîtrise d'ouvrage urbaine chargée de la conception, des études pré opérationnelles, du suivi et de la mise en œuvre du plan guide
- une mission Ordonnancement, Pilotage Coordination qui l'assistera dans l'élaboration, le pilotage et la mise à jour des plannings opérationnels.
- une mission d'assistance à la communication et à la concertation

Maîtrise d'ouvrage : CA GPS

Co-pilotage : SPLA-IN / Ville

Partenaires associés : Ville/partenaires de la démarche en tant que de besoin

Calendrier : désignation des prestataires (AMO et OPC) février 2022

Durée des travaux : 2022/2026

Coût : 500 000 €

Co-financements : Etat PPA/ BdT /

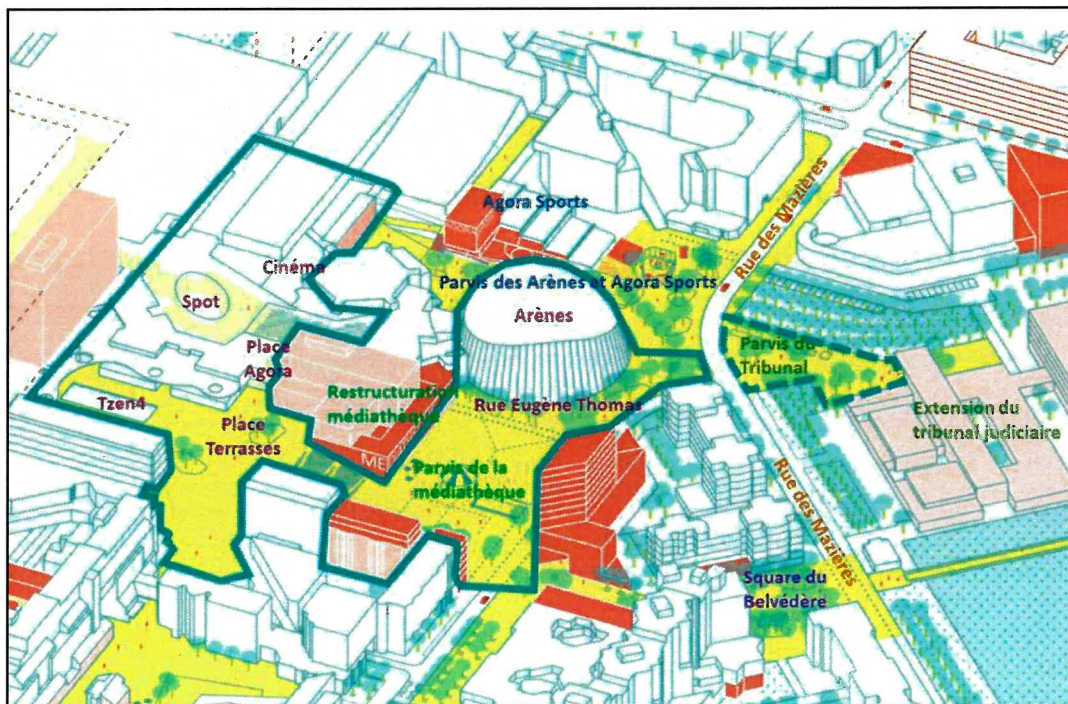
Action 7 : Secteur Agora Terrasses Mazières : amorcer à court/moyen terme des opérations de restructuration urbaine

Sur le Centre Urbain d'Evry Courcouronnes, des études ont été réalisées dès 2019 pour aboutir en 2020 à la définition d'un plan guide qui porte deux orientations fortes : recréer un axe central nord/sud au droit du cours Blaise Pascal prolongé et renforcer la polarité du secteur Agora-Terrasses-Mazières situé à la croisée des équipements sportifs, culturels, de la cité administrative et judiciaire et du centre commercial, éléments constitutifs d'une centralité forte. L'objectif est de redonner de la valeur au centre urbain en créant la « ville passante » et en valorisant ses nombreux atouts.

Le plan guide s'établit à l'échelle du centre urbain avec des propositions d'interventions sur différents secteurs (Agora-Terrasses-Mazières / gare-université-butte Creuse-allée Jacquard / Passages) et selon différentes temporalités.

Pour impulser une dynamique forte de changement, la priorisation des actions est fléchée sur le secteur Agora-Terrasses-Mazières pour plusieurs raisons : une maîtrise foncière publique et l'opportunité d'acquisition de l'immeuble ex-Poste ainsi qu'une dynamique forte de projets en cours (rénovation des Arènes / requalification de la place des Terrasses et de la place de l'Agora / création du Spot et rénovation du cinéma dans le centre commercial). Les orientations et actions associées pour ce secteur sont les suivantes :

- L'extension du cours Blaise Pascal avec la démolition de l'immeuble ex-Poste permettant de créer une artère centrale de la mairie jusqu'à la rue des Mazières et aux Pyramides,
- La mise en scène des équipements existants qui sont aujourd'hui repliés sur eux-mêmes,
- La création d'espaces publics ouverts et attractifs.



Plan guide étude urbaine Attractivité Atelier Xavier Lauzeral

Un calendrier opérationnel phasé a été élaboré pour le déploiement des actions sur ce secteur prioritaire Agora-Terrasses-Mazières qui prévoit un engagement des opérations par tranches successives, permettant ainsi un lissage des investissements dans le temps.

La première tranche d'intervention concerne les actions suivantes :

- acquisition de l'immeuble ex-Poste et relocalisation des services postaux
- acquisition de l'immeuble d'angle donnant sur l'allée des Terrasses et éviction-transfert des commerces
- démolition des locaux associatifs dans le patio des Terrasses
- démolition de l'ex-crèche de l'Agora
- démolition de l'immeuble ex-Poste
- démolition de l'allée des Terrasses et de l'immeuble d'angle
- restructuration de la partie nord du cours Blaise Pascal
- création d'emmarchements entre la place des Terrasses et le patio des Terrasses
- création des espaces publics au niveau du patio des Terrasses (future place de la médiathèque)
- réaménagement du parvis du Tribunal
- extension du Tribunal
- restructuration / retournement de la médiathèque

La réalisation de cette première tranche, associée à la sortie opérationnelle des projets en cours (cf. plan ci-dessus – périmètre bleu), à horizon 2023/2026, permettra ainsi de créer un réel effet levier et d'amorcer la transformation du centre urbain.

Il s'agit donc d'une priorité opérationnelle sur lequel pourrait intervenir le PPA : ingénierie, aide au financement pour la relocalisation de ces activités, etc.

EC Attractivité – Première phase : Agora Terrasses Mazières (voir détail tableau joint)

Maitrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage : Ville EC

Partenaires associés : SPLA IN, SCC, Etat, Département, Région

Calendrier : Mise en œuvre phasée 2022/ 2026

Coût : 20 M€

Co-financements : Etat Fond friches - PPA,- DSIL, / CPER / Région Plan Friche / CD91

Au-delà du secteur prioritaire Agora Terrasses Mazières, d'autres secteurs ou actions pourront faire l'objet d'une contractualisation dans des avenants futurs, ainsi que d'autres équipements comme la restructuration de l'Agora Sport.

Au même titre que la rénovation d'équipements publics majeurs (comme les Arènes) qui vont se retourner vers la Ville pour l'animer, peut être fléchée une **action relative à l'activation des façades et à l'ouverture des bâtiments institutionnels** comme la Préfecture (lien vers le centre-ville/mise en valeur de l'aspect paysager), le TGI (parvis), la CPAM (au regard de l'arrivée du T12 notamment).

Un travail doit également être engagé avec SNCF / IDFM sur la **porte d'entrée que constitue la gare d'Evry-Courcouronnes** pour la centralité et le territoire qui doit refléter une image à la hauteur des enjeux identifiés.

Au-delà de l'enjeu de restructuration urbaine, la production de logements qualitatifs et l'intervention sur les copropriétés dégradées (OPAH, plans de sauvegarde..) constituent également des enjeux forts pour l'attractivité du territoire et sont au cœur du dispositif Action Cœur de ville. Les études menées dans le cadre d'ACV, en partenariat avec les bailleurs et copropriétés, montrent en effet que les difficultés sociales et d'habitat sur le secteur sont comparables à d'autres quartiers PRU.

Les enjeux interrogent donc la possibilité de soutenir le renouvellement urbain du secteur par une convention avec l'ANRU. A cette fin, une étude a été réalisée par l'architecte en charge du plan guide visant la **démolition ou la restructuration de l'Immeuble de la Butte Creuse**. La Ville l'a ainsi intégré dans la présentation globale des PRU et l'ANRU a acté une clause de revoyure du PRU Pyramides. Un travail partenarial a été engagé avec le bailleur I3F. Les actions opérationnelles qui découleront de la solution retenue feront l'objet d'un avenant au PPA.

Action 9 : adapter le Centre-ville aux cibles étudiantes et salariées

Les étudiants sont à la fois un public ayant des besoins spécifiques à cibler et à la fois un formidable potentiel qui dynamise le centre-ville.

Afin d'utiliser la dynamique et rendre visible la présence des étudiants dans le centre-ville pour le rendre attractif et vivant, un programme d'actions a été établi :

- Dans le cadre du développement de la vie de campus, création d'un continuum d'espace public reliant les différentes polarités ESRI, rythmé par la mise à disposition d'expositions culturelles permanentes et temporaires, de manifestations de culture scientifique, de spectacles de rue, concerts, théâtre, ou offre d'activités sportives ouvertes à tous.
- Création d'une véritable esplanade devant le bâtiment de la présidence de l'université d'Evry (projet Halle des savoirs) dans le cadre de l'arrivée du T12 et requalification complète du bâtiment.
- Mise en place d'un espace partagé de coopération et d'expérimentation, localisé (type lab) ou dématérialisé, afin de relier entre eux les différents lieux d'innovation ouverte déjà existants (Evident, C19, IMT starter, etc.) sur le territoire et l'ensemble des autres initiatives.
- Traiter les lieux encore déclassés (par ex. l'entrée du campus TPS/IMTBS où sont encore installés dans des préfabriqués les Témoins de Jéhovah) afin de redonner de l'attractivité au site en termes de constructibilité résiduelle et d'image.

Ces différentes actions renforcent ou viennent compléter celles déjà identifiées et priorisées dans le cadre du volet universitaire du CPER 2021-2027, et pour lequel l'agglomération de Grand Paris Sud a pris des engagements forts de soutien (C19, IMT, Institut de Génomique Numérique)

Dans le cadre du présent PPA, deux axes prioritaires feront l'objet d'actions soutenues par les partenaires, et seront inscrites dans le plan guide et plan d'actions du centre urbain :

- La réadaptation du centre-ville aux cibles étudiants et jeunes salariés dans le cadre d'un campus université, grandes écoles et entreprises, par exemple sur l'offre de restauration en complément du projet de restructuration d'Evry 2 « SPOT » et de lieux de vie pour étudiants, chercheur, start-upers.

Cette reconquête, à relier à la restructuration de l'espace public déjà programmée, **pourrait commencer par le Cour Blaise Pascal** dont la configuration se prête à une adaptation rapide.

- La création d'un lieu Totem en centre-ville, associant une Maison des Etudiants, forme de guichet unique pour toutes questions ayant trait à la vie quotidienne des personnels / étudiants français ou internationaux (mobilité internationale entrante) et le Learning center lieu d'échange de savoirs.

En complément de l'étude urbaine réalisée dans le cadre de la démarche Attractivité du centre urbain d'Evry-Courcouronnes, une étude « zoom » a été engagée en 2020 portant sur une composante fondatrice d'identité d'Evry-Courcouronnes et de sa centralité : son Campus. La commande porte sur 2 volets :

- Faire le point sur l'offre en matière d'enseignement supérieur/recherche, les profils de ses publics, leur environnement serviciel,
- Identifier un sujet/objet à approfondir dans le cadre d'un atelier partenarial.

Cette étude, en cours de finalisation, permettra de flécher des actions dans un prochain avenant au PPA.

Action 10 : élaborer un schéma directeur pour assurer la mobilisation de tous les partenaires au service du développement économique et de l'immobilier d'entreprise dans la centralité

Afin de développer l'attractivité de la centralité, une étude de développement économique a été conduite dans le cadre de la démarche centralité pour identifier une stratégie et des actions. A ce titre, plusieurs orientations ont été identifiées

- Dans le cadre de la réflexion sur le redéploiement de services de l'Etat ou d'autres acteurs, prioriser une localisation ou une relocalisation dans le centre urbain. L'étude de développement économique menée dans le cadre de la démarche Attractivité a en effet démontré qu'un investissement par la sphère publique du tertiaire (notamment vacant) dans la centralité permettrait de faire effet levier et d'attirer dans un second temps des acteurs privés.
- Une réflexion sur la reconversion des tours LCL et Evry 2, et de l'immobilier vacant mobilisant des partenaires et investisseurs privés, et qui nécessitera des moyens exceptionnels (Aides fiscales, financement du déficit foncier démolition liées au traitement de l'amiante, normes IGH ...). Ces moyens mobiliseront notamment les différents fonds friches de l'Etat / la Région / l'ADEME.

Dans le cadre du PPA, une action de sensibilisation sera conduite auprès des propriétaires publics ou privés pour faire comprendre les enjeux, et auprès des institutions susceptibles de faciliter la reconversion de ces immeubles (SDIS, Ministère Finances...). Le Préfet sera chargé de piloter cette démarche de sensibilisation.

En outre, GPS aussi va engager dans le cadre d'ACV, une étude pré-opérationnelle visant à approfondir la faisabilité et les moyens à mobiliser pour un repositionnement progressif du bâtiment de l'AFUL des Passages au Centre Urbain d'Evry afin de valoriser et dynamiser le tissu associatif, ESS ... Le bâtiment s'inscrit dans le périmètre de la première phase d'intervention prioritaire du plan guide. Il s'agira d'approfondir le montage opérationnel, juridique et financier.

Maitrise d'ouvrage : Etat Préfet

Co-pilotage : GPS et villes

Partenaires associés : tous les propriétaires publics ou para-publics (CAF, CNFPT, TGI...) ou privés (SCC, LCL,...) de patrimoine sur le centre urbain.

Calendrier : 2022

Coût : ingénierie

B.4.3. Site de projet Cœur de ville de Corbeil-Essonnes

Au-delà des actions visées ci-dessous qui concernent la restructuration du centre-ville, lequel constitue avec celui d'Evry-Courcouronnes le cœur de l'attractivité du territoire, d'autres projets d'aménagement venant soutenir cette dynamique pourront être étudiés dans un futur avenant.

Action 11 : La requalification du centre-ville historique

Donner une nouvelle impulsion et dynamique au centre-ville est fondamental pour le rayonnement de Corbeil-Essonnes. La requalification des espaces publics constitue la colonne vertébrale du plan de reconquête du cœur de ville historique.

L'action comporte 3 sous-actions :

11.1 : La place du Comte Haymon,

Il s'agit de la place centrale du vieux Corbeil aujourd'hui constituée d'un parking et qui sera rendu aux piétons et usagers demain. Le parvis de la Halle sera réaménagé et un espace de détente permanent sera créé. Les terrasses seront également aménagées.

Maitrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage :

Partenaires associés : Ville

Calendrier : Etude MOE 2022 / travaux 2023/2024

Coût : travaux 3 872 000 € HT

Co-financements : Etat DSIL (études) / PPA (travaux)

11.2 : Réhabilitation de la halle du marché

La halle du marché, construite en 1863, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, se situe en limite de la place du Comte Haymon. Cette halle a été rénovée en 2003 et témoigne désormais d'un vieillissement important avec des infiltrations et des problématiques de réseaux. Il est donc nécessaire de mener des travaux de réhabilitation intérieurs et extérieurs (façade, réfection de la verrière, reprise des descentes pluviales et réseaux, remplacement vitrages et huisseries, éclairage) en lien avec l'aménagement de la place.

Maitrise d'ouvrage : Ville de Corbeil-Essonnes

Co-pilotage :

Partenaires associés : DRAC, Région Ile de France

Calendrier : étude MOE 2022 / Travaux 2023-2024

Coût : 2 750 000 € HT

Co-financements sollicités: DRAC, Région Ile de France (contrat régional)/ Etat DSIL ACV

11.3 Les allées Aristide Briand

Cette action n'est pas encore mature pour autant elle fait partie intégrante du plan de requalification du cœur de ville. Elle fera l'objet d'un prochain avenant.

Maîtrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage :

Partenaires associés : Ville / indéterminé

Calendrier : action non mature

Coût : à évaluer

Co-financements : à préciser

Action 12 : le secteur du pôle gare

La gare de Corbeil-Essonnes est la deuxième gare RER du département. Pour autant, son dimensionnement et son rayonnement ne sont pas à la hauteur de son importance.

Repenser cette gare devient fondamental.

12.1 : élaborer un contrat de pôle

L'offre de stationnement, l'accessibilité à la gare RER, la fluidité de circulation mais également le développement de zones partagées et la convergence des circulations douces constituent le volet déplacements/mobilité venant compléter les actions sur les espaces publics.

Maitrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage : IDFM

Partenaires associés : Ville, SNCF

Calendrier : étude 2022

Coût : à préciser

Co-financements : IDFM / CPER

12.2 : création d'un parking relais

Projet prioritaire, la création du parking relais est un préalable, permettant de supprimer les places de stationnement sur la place du Compte Haymon et les allées Aristide Briand monopolisées par les navetteurs et de les réaménager. Une étude d'opportunité puis de faisabilité doit permettre d'en préciser le programme, la localisation, le coût.

Maitrise d'ouvrage : Etude de faisabilité GPS

Co-pilotage : IDFM

Partenaires associés : CD91 / ville

Calendrier : Etude S1 2022

Coût : étude 50 000 € / travaux 8 à 16 000 000 €

Co-financements : IDFM / Etat PPA

Action 13 : OPAH Renouvellement urbain

La requalification de l'habitat ancien constitue le second pilier de l'intervention publique dans le cœur historique de Corbeil-Essonnes. La redynamisation du cœur de ville ne peut pas s'envisager sans une action forte sur l'habitat ancien. La question des rez-de-chaussée commerciaux dans les immeubles du centre sera aussi à prendre en compte.

La mise en œuvre d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) renouvellement urbain sur le centre-ville est inscrite dans l'opération de revitalisation de territoire (ORT) et nécessitera des soutiens financiers tant en ingénierie qu'en travaux très conséquents.

Maitrise d'ouvrage : GPS (ingénierie)

Co-pilotage :

Partenaires associés : Ville, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement

Calendrier : Etude lancement S1 2022 / aménagement 2023/2026

Coût : Ingénierie 1 020 000 € HT

Co-financements sollicités : Etat, Anah, Banque des Territoires, CD91

B.4.4. Site de projet Campus Génopole

Pendant plus d'un an, une réflexion prospective sur les orientations et évolutions de Genopole à l'horizon 2030 a réuni l'ensemble des acteurs du secteur public et privé du pôle. Elle a abouti à un consensus sur le nécessaire renforcement des synergies entre les différents acteurs de l'écosystème du site (laboratoires de recherche, industriels, établissements scientifiques et de formation, établissement de soins) afin de renforcer et valoriser ces atouts et points différenciants.

Les différents partenaires du pôle se sont ainsi engagés en faveur d'une ambition commune : positionner Genopole parmi les premiers campus européens d'innovation en sciences de la vie, se renforcer comme site économique majeur à forte création d'emplois en Ile-de-France, prendre place comme référent en génomique numérique nationale et européen.

Cette ambition s'est matérialisée notamment par une convention d'objectifs et de moyens entre la Région et Genopole qui précise les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser sur les 4 axes prioritaires.

- Catalyser l'excellence scientifique de Genopole comme acteur majeur de la génomique et des biotechnologies, notamment sur les axes relatifs aux bio-industries (Thérapies cellulaires et géniques), à la génomique numérique et aux biotechnologies appliquées à la santé (humaine, animale et végétale) et à l'environnement (agro/foodTech, énergie) et conforter la position de l'Ile-de-France en ces domaines.
- Capitaliser sur l'excellence scientifique du pôle et asseoir son développement économique et son attractivité, y compris au niveau international.
- Mobiliser les partenaires de Genopole en nouant des alliances fortes pour accélérer la croissance de Genopole et doter la région Ile de France d'une position de leader dans le domaine de la biotechnologie

L'enjeu est bien désormais d'assurer le développement en cohérence de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur réunis sur le site du Genopole : la recherche académique, le transfert de technologie et la valorisation de la recherche, le monde économique représentées par des sociétés industrielles ou de services présentes sur le site, ou encore le centre hospitalier pour apporter via la recherche clinique, les innovations au plus près des patients.

De fait, il est stratégique d'accompagner le développement du Genopole en permettant l'accueil et le développement d'organismes de recherche, le développement d'enseignement de haut niveau et l'aide à l'installation et au développement d'entreprises de référence en production de traitements et de services afférents (grands comptes, laboratoires pharmaceutiques...) ou encore de plateformes technologiques afin de stabiliser le modèle Genopolitain et enclencher une dynamique vertueuse en matière d'attractivité et de nouveaux partenariats.

C'est pourquoi l'agglomération et ses partenaires s'engagent dans une politique immobilière ambitieuse au service du cluster, du territoire et du développement économique, notamment en portant et aménageant les fonciers nécessaires et adaptés à ces activités de recherche et production : études et aménagement du site Bois Sauvage, projet Thoison, etc.,

Par ailleurs, le territoire soutient le CHSF à la fois dans sa démarche d'universitarisation, ses efforts de redressement financier, et son ambition de devenir un des établissements référents en matière de mise en œuvre des thérapies géniques en complément d'autres spécialités.

Enfin le soutien au développement de l'entreprise Yposkesi, première usine de bio-médicaments en France est une priorité, et au-delà à l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, illustrant l'engagement et la réussite de la politique de soutien au pôle et ses acteurs conduite depuis plus de vingt ans.

Action 14 : Aménagement du parking de 350 places

Il apparaît indispensable de pouvoir associer des capacités conséquentes de stationnement au regard des besoins compte tenu de la nature même du site qui est un site ouvert, construit autour de plusieurs campus, avec par ailleurs l'ouverture du RIE qui va amplifier encore le recours à l'utilisation des voitures sur le site. Par ailleurs, le développement très rapide du site en termes d'emplois va être un autre facteur d'amplification des besoins de stationnement, la majorité des salariés du site habitant sur les territoires environnants.

L'emplacement du futur parking est situé à l'entrée du Campus 1, dans un lieu accessible et visible pour les automobilistes, tout en étant proche des activités (Pôle de Vie, CRCT, Yposkesi, Genocentre, etc...) ayant des besoins de stationnement.

Calendrier : Dépôt PC mai 2021 – livraison été 2022

Coût : parking 5 180 K€ - aménagement 550 K€

Financements : SEM fonds propres et emprunts / Région

Action 15 : Aménagement de l'entrée Evry Sud / Corbeil et du campus Génopole / Safran.

Il est primordial de « marquer » ce secteur de la RN7 situé entre le site Thoison et le CHSF, afin que le visiteur comprenne qu'il pénètre dans un « lieu exceptionnel » dédié à la science et aux biotechnologies, ainsi qu'à l'industrie dans le domaine de la santé et de l'aéronautique. Il s'agit ainsi d'apporter une cohérence dans le traitement visuel, y compris en termes de geste architectural, de l'ensemble du pôle génopolitain sans oublier les deux sites du CEA et en terme de fonctionnement urbain.

L'action comportera deux sous-actions successives :

15-1 : Etude de définition de l'aménagement de la porte d'entrée du site du Génopole / safran

Dans un premier temps, afin de permettre un aménagement cohérent de ce site, une étude de définition des aménagements sera conduite par GPS permettant de proposer un plan d'actions. L'objectif de l'étude : fédérer les différents projets urbains et de les inscrire dans schéma cohérent et dans une visibilité de ce secteur d'entrée d'agglomération.

- Cohérence et qualité des aménagements urbains à l'échelle d'Evry Sud : cheminements, traversées, sécurisation, urbanité.... pour mettre en lien les différentes entités qui la compose.
- Intégration complète à la ville et à son fonctionnement, lien avec le Centre Urbain.
- Visibilité du campus Génopole.

Cette étude est d'ores et déjà lancée, et bénéficie de financements de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie.

15-2 : Aménagement de la porte d'entrée du site du Génopole

A l'issue de l'étude, un plan d'actions d'aménagement, d'urbanisme tactique, de signalétique et de communication pourra être complété et fera l'objet d'un avenant au présent PPA.

Maitrise d'ouvrage : Etude GPS / aménagements selon plan d'actions

Co-pilotage :

Partenaires associés : Etat, Génopole, CHSF, CD 91, villes, GIP GENOPOLE, SEM GENOPOLE, AFM, IMT, SAFRAN,

Calendrier : Etude lancement T4 2021 / aménagement 2023/2026

Coût : étude 100 000 €

Co-financements : Territoire Industrie, CDC 30 %

Action 16 : Développement Immobilier au service de Génopole

L'immobilier est un enjeu stratégique pour asseoir et faciliter le développement même de ce secteur économique majeur pour la santé publique aussi bien du point de vue de la recherche que de la production de thérapie.

C'est pourquoi, Grand Paris Sud a décidé d'accompagner, en lien avec la SEM Génopole, le développement immobilier permettant l'accueil de nouvelles entreprises et le développement industriel de Génopole.

Action levier : L'engagement de GPS dans l'immobilier au service du développement de la filière génopolitaine requiert le soutien et l'accompagnement des partenaires du PPA.

Cet engagement se déploie dans les 3 sites suivants :

16.1 : Sur le site de l'ancien Crédit Agricole, au Bois Sauvage

L'aménagement du site CACF, aujourd'hui propriété de l'EPFIF, implique la garantie de la convention pour 5 millions d'euros par GPS pour le portage de 4.5 ha de foncier.

Grand Paris Sud a conduit en 2020 une étude urbaine de définition afin de déterminer la capacité du site à pouvoir accueillir des activités industrielles génopolitaines. Cette étude a été confiée à l'atelier 234. Elle a abouti à un schéma et des propositions d'aménagement chiffrées. Parallèlement, la modification du PLU de la ville d'Evry-Courcouronnes par voie de Déclaration de projet va être engagée.

Maitrise d'ouvrage : GPS

Co-pilotage :

Partenaires associés : Mobilisation Business France et Choose Paris Région pour vendre site industriel pour de la pharma

Ville / EPFIF / GIP GENOPOLE et de la SEMGENOPOLE

Calendrier : Etude réalisée, restitution T1 2021 / aménagements 2022/2025

Coût travaux : 1 813 K€. + Moe

Co-financements sollicités : Etat Fond friches / Site clefs en main / Région Plan friches

16.2 : Le projet d'extension du Campus 5 sur le site Thoisson,

Il consiste au développement de 16 000 m² de locaux dédiés à un usage de bureaux et de laboratoires de type L1/L2 dans les biotechs & medtechs.

L'agglomération assure à ce jour le portage de risque, il s'agit d'un investissement de 2.6 millions d'euros, consistant en la maîtrise foncière du site et la viabilisation des 1.07 ha, et l'aménagement viaire des abords du site.

Ce site étant situé en limite de plusieurs quartiers en politique de la ville, le fonds d'investissement de l'ANRU a décidé de s'associer à la SEM Génopole pour la réalisation d'un premier bâtiment de 4 600 m², dont la SEM acquiererait 3 500 m² et le GIP Genopole 1 100 m². A noter que la Région contribue à « dé-risquer » cette opération en finançant à hauteur de 4,6 M€ les espaces préemptés par le GIP Genopole.

L'action du PPA consiste en un soutien financier des partenaires tant sur les aménagements que sur l'investissement immobilier.

Maitrise d'ouvrage : SEM Génopole pour 1^{ère} phase immobilière

GPS pour les aménagements et portage foncier

Partenaires associés : Ville / GIPGENOPOLE/SEMGENOPOLE

Calendrier : Etude 2020/2021

Viabilisation + carrefour 2022/2025

Coût des aménagements : 1 000 000K€

Co-financements : Fonds d'investissement ANRU / GIP (Région et CIN) / CPER

16.3 : Le projet d'acquisition du foncier restant à réaliser sur le Pôle de Vie – Campus Génopole

Le projet de Pôle de Vie vise à créer un lieu de bureaux et services destinés aux salariés et visiteurs du secteur Génopole - Safran.

A l'origine, il consistait en un programme de 21 000 m² de bureaux, dont les locaux de la SEM Génopole, une résidence chercheurs- jeunes actifs, un RIE, une crèche inter-entreprise, des restaurants, commerces, salle de sport, une maison de santé.

L'investisseur privé propriétaire a réalisé la moitié du programme (résidence jeunes actifs, RIE, crèche et une partie des bureaux) mais il a souhaité se retirer de l'opération.

Afin de maîtriser le devenir de ce site, hautement stratégique, pour le devenir du Campus génopolitain, la SEM Génopole, avec l'appui de ses actionnaires, va racheter le foncier restant à construire. La CA GPS et les partenaires du PPA participent à l'acquisition de ce foncier, notamment en renforçant la capitalisation de la SEM.

Maitrise d'ouvrage : SEM Génopole

Co-pilotage : GPS

Partenaires associés : Actionnaires de la SEM (CDC, Région, GPS, CD91 ...)

Calendrier : Acquisition foncier T4 2021

Coût : 4 000 000 € via recapitalisation de la Région au GIP + GPS

Co-financements : BDT / GPS/ Conseil Régional / CD91

B.4.5. Site Campus Grand Paris Sport : Hippodrome, Lu, Bobin

Sur le projet de pôle de destination Sport, Santé, bien-être d'envergure métropolitaine situé sur le site de l'ancien Hippodrome, des anciennes usines Lu, du stade Bobin, et du Bois de l'Epine.

Le site Campus Sport fait partie d'un maillage territorial dans le domaine du sport. Son aménagement participera à ce réseau d'équipements et de pratiques diversifiées. L'ambition, telle que développée à l'appui des études pré-opérationnelles menées ces deux dernières années dans le cadre de la prise d'initiative de Grand Paris Aménagement, est de développer un pôle sportif d'ambition métropolitaine.

- ✓ Un parc d'activités économiques en reconquête de la friche LU : une étude a permis la définition d'un plan guide d'aménagement pour ce site dont la vocation est l'accueil d'activités économiques, tertiaires et de production, ciblées sur les thématiques Sport, santé bien être. Les actions de prospection et d'accompagnement des entreprises résultent de la stratégie de développement économique du territoire à affermir sur la thématique. Le travail est engagé à cet effet depuis janvier 2020 entre les acteurs du territoire (Agglomération, Agence de développement économique...). Une étude de positionnement économique sera menée dans le courant de l'année 2022.
- ✓ Un « Parc Olympique », pôle sportif grand public en reconquête de l'ancien hippodrome : Sur le site de l'hippodrome: plusieurs projets ont été étudiés et n'ont pas été retenus à ce jour. D'autres sont en cours d'analyse et méritent des investigations complémentaires. L'objectif est de créer un « Parc Olympique », illustration d'un nouveau modèle du sport français, permettant d'hybrider les secteurs privé / public afin d'offrir à un plus grand nombre, des pratiques et des modes de faire, diversifiés.

✓ Un campus sport dédié au sport de haut niveau.

Le Cluster Grand Paris Sport a préfiguré la définition d'un Campus sport fédéral dédié au sport de haut niveau sur le site élargi Hippodrome - Bobin.

Un premier travail de traduction spatiale des éléments de programme issus de l'étude d'Olbia Conseil, a été mené par l'Urbaniste AUC. L'investissement prévisionnel a été estimé à 135 M€ HT hors coûts d'aménagement des espaces publics et réseaux.

Par ailleurs, le Département de l'Essonne veut créer autour du stade Bobin, un hub sportif départemental. Son engagement financier, inscrit dans une délibération de 2019, s'élève à 15 M€ pour l'adaptation du stade Bobin.

L'un des enjeux majeur aujourd'hui est de faire converger les projets de hub et de Campus sport préfiguré courant 2019-2020. Le site de Bobin pourrait devenir un haut lieu de la formation du sport féminin, que ce soit en Athlétisme, en foot et en Rugby.

Une action en priorité 1 relative à la création du campus sport est inscrite dans le volet universitaire du CPER 2021-2027: insertion et relocalisation des unités de recherche et de formation en STAPS de l'Université et de l'IRBA. Une enveloppe de 10 M€ a été retenue sur ce projet.

Une armature de transport maillée avec les polarités existante (gare RER D, station Tram Croizat) mettra en liaison ces différents secteurs de développement.

Le choix du scénario d'implantation de la 1^{ère} brique du Campus Sport et les études de faisabilité correspondantes permettront la fabrication d'un maillage fin des transports en commun visant la connexion des polarités du secteur.

Actions 17 : Faire émerger les premiers programmes du campus sport (STAPS et Clinique du sport) en articulation avec le hub sportif départemental (sur le site Bobin) à travers une étude de programmation :

Objectifs : En lien avec l'action 2 du présent contrat (expertise sur le développement de la filière sport), l'objectif est de bâtir les premiers éléments de programme du campus sport et le phasage correspondant. Ce dernier ne pourra se faire qu'en étroite partenariat avec le département de l'Essonne.

- mettre en place une gouvernance de projet adaptée (CD91, Agglomération, ville et Université en premier cercle et autres partenaires en 2^{ème}): lieu d'échanges d'information, d'arbitrages à fins de mise en convergence des actions.

- conduire les expertises en vue de finaliser le programme: équipements constitutifs et articulation entre eux, localisation, phasage, investissement et plans de financements prévisionnels.

Pilotage et maîtrise d'ouvrage : GPS

Partenaires associés : Villes, Université puis

Cluster Sport, Services de l'Etat et ses partenaires + partenaires privés (à identifier mais importance de les associer à la gouvernance de projet)

Calendrier : Etude 2022-2023

Coût Prévisionnel : 200 K€ HT (étude)

Co-financements : Etat PPA / BDT

Action 18 : Dépolluer et aménager le site de la friche LU

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée avec Grand Paris Sud Essonne Sénart, l'EPPFIF a acquis les terrains constitutifs de la friche LU. La volonté est d'y développer une zone à vocation d'activités économique tournée vers l'économie du sport.

Une pollution résiduelle y a été identifiée (rapport de septembre 2014 produit par SITA Remédiation, pour le compte de l'EPPFIF) en lien avec le passé industriel de ce site. Les investigations ont ainsi mis en évidence une contamination généralisée des sols en cadmium et des anomalies plus ponctuelles en arsenic, cuivre, zinc et plomb.

Dans ce contexte, compte tenu des dépassements des valeurs d'acceptation en ISDI constatés, en cas d'excavation de terres liées aux travaux, les recommandations sont de procéder au tri de ces terres en fonction de leur qualité et leur évacuation vers des filières adaptées.

Le coût prévisionnel des travaux de dépollution est estimé à environ 300 000€ (source : Grand Paris Aménagement, janvier 2018).

Afin de pouvoir aménager le site, des travaux de dépollution du sol en lien avec le projet seront effectués dans le cadre du présent PPA.

Puis les travaux d'aménagement et de viabilisation de la future Zone d'activités LU feront l'objet d'un avenant.

Pilotage et maîtrise d'ouvrage : Aménageur du site

Partenaires associés :

Calendrier travaux : 2022-2023

Coût Prévisionnel : 300 K€ HT

Financement : Etat PPA - Fond friche / Région Plan friche

Action 19 : Réhabiliter la Tribune pour la valoriser dans le projet Hippodrome

La tribune de l'ancien Hippodrome d'EVRY (Communes actuelles de Ris-Orangis / Bondoufle) est un bâtiment emblématique des années 1970. De grande qualité architecturale et patrimoniale, ce bâtiment est inoccupé depuis une vingtaine d'année mais reste dans un état acceptable.

Son maintien et sa rénovation vise à donner une certaine singularité au pôle de destination et renforcer la qualité patrimoniale et environnementale du lieu. Il s'agit de faciliter l'ancrage territorial et l'acceptabilité du projet, qui réside notamment dans la reconversion des lieux existants, et la rénovation des bâtiments emblématiques. Il s'agit également de s'inscrire dans une démarche de durabilité en rénovant, plutôt qu'en démolissant. Le pôle sportif devra ainsi être pensé autour de la tribune existante.

Afin d'évaluer la faisabilité et le coût d'une telle réhabilitation des diagnostics techniques préalables structurels et amiantes ont été réalisés au cours de l'année 2020.

Une étude de programmation et de faisabilité sera conduite afin de déterminer les activités pouvant être accueillies dans cette tribune. Les travaux de réhabilitation seront à prévoir dans un avenant.

Pilotage et maîtrise d'ouvrage : GPS

Partenaires associés : GPA / ...

Calendrier : 2022-2024 pour les études de programmation et de faisabilité

Coût Prévisionnel : 100 K€ HT (étude de programmation et de faisabilité)

Travaux à prévoir dans un avenant

Financement : Région Plan friche – patrimoine régional / Etat PPA - Fond friches

Action 20 : Etudier la faisabilité et réaliser le projet de passerelle au-dessus de l'A6, afin d'assurer le lien entre la gare RER D Bois de l'Epine et le bois de Ste Eutrope

Afin d'assurer le franchissement de l'A6, véritable coupure urbaine et ainsi non seulement assurer le bouclage de la nouvelle armature de transport sur le périmètre du PPA, mais également garantir une continuité verte entre le Bois de St Eutrope et la Seine, une passerelle sera réalisée. Des études doivent être réalisées afin d'en assurer le calibrage et le coût.

Une convention d'étude devra intervenir sur le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité puis des travaux entre le Département de l'Essonne et GPS.

A l'issue de la production des études et des arbitrages rendus par le maître d'ouvrage, un avenant au présent PPA pourra intervenir pour définir le financement des travaux de construction.

L'action consiste en deux sous action successives

- Une étude de définition d'un ouvrage de franchissement au-dessus de l'A6 qui sera conduite dans le cadre de ce PPA, permettant de définir les coûts et contraintes techniques.

Pilotage et maîtrise d'ouvrage : à définir

Partenaires associés : Département, GPS, Services de l'Etat et ses partenaires

Calendrier : 2022-2023 (protocole, puis études de faisabilité)

Coût Prévisionnel : à définir

Co-financements sollicités : CD91, GPS, Etat, Région

- Dans un second temps, la réalisation de l'ouvrage et des aménagements connexes qui fera l'objet d'un avenant au PPA.

Le projet de « Parc Olympique » sur le site élargi de l'Hippodrome, Bobin s'inscrit dans l'ambitieux projet de territoire de Grand Paris Sport, constitué de 4 pôles majeurs, fortement porté par le président et les élus de Grand Paris Sud.

Un avenant au présent PPA, permettant de préciser le phasage et les modalités financières notamment pourra être élaboré à l'horizon de la fin de l'année 2022.

B.4.6. Synthèse des calendriers et des financements

Voir tableau annexé.

Gouvernance, pilotage et principes de conduite du projet de PPA

Une gouvernance souple, adaptée à la réalité du territoire, et articulée avec les instances de gouvernance déjà existantes.

Animation politique du PPA

1/ Un comité de pilotage stratégique partenarial :

Instance destinée à évaluer l'avancement du projet d'ensemble et de chacune des actions inscrites au PPA. Il a une mission d'animation, d'information et de suivi des actions.

Associe les signataires du PPA.

Co-présidé par le président de Grand Paris Sud et le Préfet, il se tient une fois par an avec l'ensemble des signataires.

L'organisation et le secrétariat de ce comité sont assurés par Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

2/ Un comité de pilotage partenarial élargi : associe tous les signataires et partenaires du projet Cœur d'agglomération.

Se réunit au lancement du PPA, et tous les 2 ans.

A pour mission d'assurer la mobilisation de tous les acteurs autour d'un projet commun et d'en faire un bilan partagé.

3/ Gouvernance spécifique par site de projet : les comités de pilotages territorialisés existants Hippodrome / Génopole / Attractivité Centre urbain / Corbeil-Essonnes qui doivent régulièrement faire remonter l'état d'avancement auprès du comité de pilotage stratégique

Animation technique du PPA

Un comité technique stratégique assure le suivi des actions, notamment le suivi des actions transversales qui ne font pas l'objet de gouvernance spécifique, l'animation technique globale. Il prépare les comités de pilotages, la rédaction des avenants,

Associe les référents techniques désignés par les signataires de premier rang du PPA,

L'organisation et le secrétariat de ces comités techniques sont assurés par Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Suivi et évaluation

Les modalités seront à définir dans la période de mise en œuvre de premières actions du PPA : des indicateurs de suivi à identifier, des outils de pilotage à établir. Un groupe de travail dédié se mettra en place dès la signature du PPA.

C. La mise en œuvre du contrat

C.1. Les engagements des parties

La communauté d'agglomération s'engage à :

- Nommer un référent PPA qui en assurera l'animation pour garantir sa mise en œuvre ;
- Préparer et animer avec les communes et l'Etat les réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
- Participer aux comités techniques des opérations et études inscrites dans le PPA ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- Contribuer à la concertation et la communication en lien étroit avec les communes et l'Etat
- Contribuer au financement des actions prévues au présent PPA.

Dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement, l'agglomération engage des moyens financiers conséquents sur ces opérations :

- 5 M€ par an pendant 10 ans sur Grand paris Sport
- 41 Millions sur le projet Attractivité Centre urbain, avec un investissement net de 20 % du cout de l'ensemble opérations.
- 11 Millions pour le projet Cœur de Ville Corbeil-Essonnes
- 10 Millions pour les projets génopolitains.

Les communes s'engagent à :

- Nommer un référent PPA qui l'animera et garantira sa mise en œuvre ;
- Co-préparer et co-animer avec la communauté d'agglomération et l'Etat les réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
- Participer aux comités techniques des opérations et études inscrites dans le PPA ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- Contribuer à la concertation et la communication en lien étroit avec la communauté d'agglomération.

L'État s'engage à :

- Nommer un référent du PPA auprès du préfet assurant un rôle technique ensemble sur toutes les thématiques du PPA;
- Co-préparer avec la communauté de communes et la commune les réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
- Participer aux comités techniques des opérations et études inscrites dans le PPA ;
- Assurer le portage des actions transversales selon la répartition prévue au chapitre B.4

- Apporter son concours technique aux actions prévues au chapitre B.4 du présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- Contribuer à la communication commune.
- Contribuer au financement des actions et études prévues au chapitre B4 du contrat et sur lesquelles sa participation est prévue pour une enveloppe maximale globale de 2,1M€ euros au titre des crédits spécifiques du PPA et à mobiliser tous les autres dispositifs adéquats (Fonds friches sous réserve de sa pérennisation, CPER, DSIL, etc). Des financements complémentaires pourront être décidés par voie d'avenants. Les financements feront l'objet de décisions attributives de subvention au fur et à mesure de l'avancement des actions, considérant que le présent contrat constitue une convention-cadre valant demande de subvention.
- Porter au niveau national l'ambition du territoire pour faciliter les prises de décisions concourant au développement du territoire.

Le conseil départemental s'engage à :

- Participer au comité de pilotage et au comité technique du PPA
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Contribuer au financement des actions prévues au chapitre B4 en mobilisant tous les dispositifs adéquats

Le conseil régional s'engage à :

- Participer au comité de pilotage et comité technique du PPA
- Contribuer au financement des actions prévues au chapitre B4 en mobilisant tous les dispositifs adéquats (Fonds friches, CPER, plan vélo, contrat régional, etc.). dès lors qu'elles correspondent à ses domaines d'intervention et de compétences, qu'elles s'inscrivent dans les politiques prioritaires de la Région et répondent, le cas échéant, aux conditions d'éligibilité prévues par les règlements d'intervention des dispositifs régionaux.

La Banque des Territoires s'engage à :

- Participer au comité de pilotage et comité technique du PPA
- Etudier une contribution financière, selon ses différentes formes d'interventions (ingénierie, prêt, investissements en fonds propres), aux actions prévues au chapitre B4. Ces contributions seront soumises à l'approbation des comités d'engagement compétents de la Banque des Territoires et, en ce qui concerne l'ingénierie, sur la base de cahier des charges.

C.2. Communication autour du projet

Les parties au contrat peuvent préciser les conditions de communication autour de l'avancement de l'opération.

- Élaboration de communiqués de presse communs de manière systématique ou sur certaines étapes du projet ;
- Désignation d'un chef de file pour la communication, l'intercommunalité peut être chargée d'organiser la communication et la concertation autour de l'écriture des documents.

- Mention des partenaires avec affichage des logos dans les communications d'une des parties (par exemple dans une revue institutionnelle) ;

C.3. Durée et actualisation du contrat

Durée du contrat

La durée de validité du présent contrat de PPA est fixée à 10 ans à compter de sa signature.

Sa durée correspond à la durée estimée de mise en œuvre globale du projet.

Une évaluation de l'application du contrat est présentée au comité de pilotage après une période de 3 ans et de 6 ans.

Actualisation

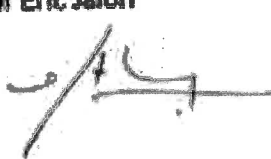
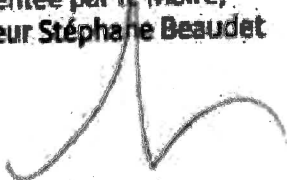
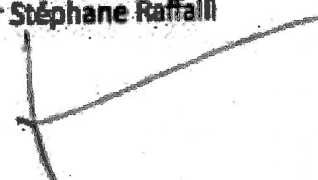
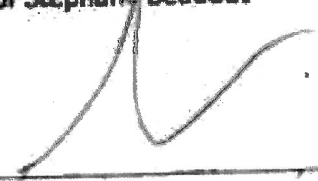
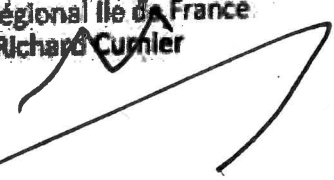
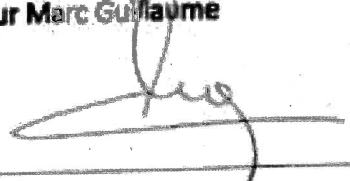
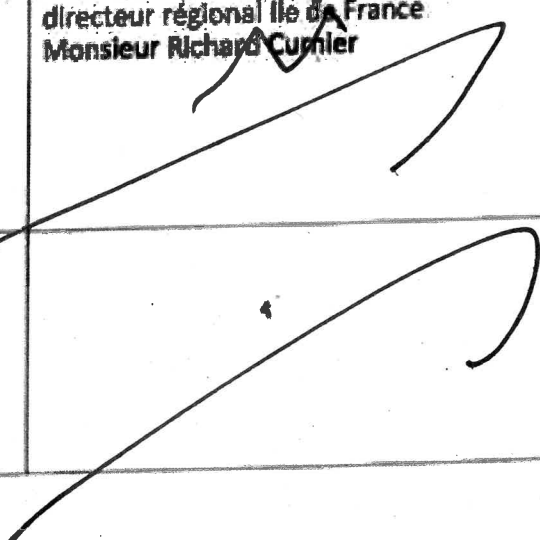
Comme tout contrat, le présent PPA pourra être modifié par voie d'avenant.

Tout avenant devra être présenté au comité de pilotage et validé par l'ensemble des signataires.

Sont considérés notamment comme substantielles et devront faire l'objet d'un tel avenant, les modifications pour :

- Ajouter un nouveau partenaire ;
- Ajuster des engagements financiers des actions et projets prévus dans le présent contrat ;
- Prolonger le présent contrat
- Acter une nouvelle action d'aménagement et les engagements financiers correspondants.

D. Signatures

l'Etat, représenté par monsieur le Préfet Monsieur Eric Jalon 	la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, représentée par le Président, Monsieur Michel Bisson 
la commune d'Evry-Courcouronnes, représentée par le Maire, Monsieur Stéphane Beaudet 	la commune de Ris-Orangis, représentée par le Maire, Monsieur Stéphane Raffalli 
la commune de Bondoufle, représentée par le Maire, Monsieur Jean Hartz 	la commune de Corbeil-Essonnes, représentée par le Maire, Monsieur Bruno Piriou 
la SPLA-IN Grand Paris Sud Aménagement, représentée par son directeur général, Monsieur Camille Vielhescaze 	le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par sa Vice-présidente, Madame Sandrine Gelot 
le Conseil Régional d'Ile de France, représenté par son Vice-président, Monsieur Stéphane Beaudet 	la Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional Ile de France Monsieur Richard Cuhier 
En présence du Préfet de la Région Ile de France Monsieur Marc Guillaume 	

Fait le **18 MAI 2022** à **EVRY - COURCOURONNES**

Contrat de PPA Cœur d'agglomération - VOC 8 fév. 2022